



Rapport pluriannuel 2009/2026 de la gestion de la dette de Grand Chambéry

Pourquoi publier un rapport pluriannuel sur la gestion de la dette en amont du débat d'orientations budgétaires ?

Le contexte monétaire et financier mondial connaît des variations significatives depuis le début de l'année 2022. L'ensemble des emprunteurs publics (Etat, hôpitaux, collectivités etc.) et privés (entreprises et ménages) va devoir anticiper et accepter un renchérissement significatif des conditions d'emprunt à compter du 2nd semestre 2022 et au moins durant l'année 2023. Cette situation n'est pas exceptionnelle ni nouvelle car elle a déjà été observée dans un passé récent (2008/2011) mais les causes de ce mouvement étaient différentes à l'époque.

Chambéry métropole, devenue Grand Chambéry en 2017, mène depuis de très nombreuses années une gestion active et agile de la dette dans l'objectif de payer le prix le plus « juste » en taux d'intérêts.

Contrairement à l'Etat qui s'endette pour fonctionner, l'endettement de Grand Chambéry est la conséquence d'une importante et ambitieuse politique d'investissement menée et décidée depuis plus de 2 mandats, chaque projet faisant l'objet d'une délibération par le Conseil Communautaire.

Le débat d'orientations budgétaires 2022 délibéré le 17 mars 2022 préconisait notamment d'engager le budget Général sur la voie du désendettement et de privilégier le recours à l'emprunt sur les budgets annexes ou dédiés compte tenu de leur capacité budgétaire d'une part et de leurs importants enjeux en matière d'investissement d'autre part.

En amont du prochain débat d'orientations budgétaires qui se tiendra fin janvier 2023 et compte tenu des éléments de contexte rappelés ci-dessus, il apparaît important publier un rapport traitant de ce sujet à fort enjeu pour les finances de l'agglomération.

La présente délibération encadrant ce rapport consistera à donner acte au président et au vice-président chargé des finances de la présentation :

- **d'une photographie de l'encours au 31/12/2021,**
- **d'un bilan pluriannuel 2009/2022 des choix opérés,**
- **d'une projection sous forme de recommandations d'ici 2026,**

SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL DE LA DETTE (au 31/12/2021)

Bilan

- Un **encours de dette sécurisé**, sans emprunt toxique et qui **combine taux fixes et taux variables** non risqués.
- Une **stratégie de gestion de la dette** mise en place dès 2005, confirmée en 2009 et confortée en 2015 qui rappelle l'importance d'une **stabilité dans la stratégie menée** avec une **approche prudente, raisonnée et calculée**.
- Un **taux moyen des intérêts payés qui reste inférieur** aux moyennes observées des collectivités de même strate depuis 2011.
- **Un recours à l'emprunt sur le budget Général au maximum des capacités financières de la collectivité**. Engager ce budget sur la voie d'un désendettement progressif et continu est une option à engager très sérieusement pour permettre à ce budget de retrouver des marges de manœuvre, en fonctionnement notamment.
- **Des budgets annexes ou dédiés à la gestion d'un service public (eau assainissement, déchets, mobilité)** présentant des ratios de désendettement performants.

Données chiffrées au 31/12/2021 en M€

Objet	Principal	Eau	Assainissement	Mobilité	OM Bauges
Encours 31/12 (en M€)	162,6	40,6	32,2	9,6	0,1
<i>% Taux fixes</i>	53%	37%	64%	48%	100%
<i>% Taux variables</i>	44%	63%	36%	52%	0%
<i>% Taux structurés</i>	3%	0%	0%	0%	0%
<i>% Taux structurés risqués</i>	0%	0%	0%	0%	0%
Capacité de désendettement	9,85 ans	5,35 ans	4,63 ans	2 ans	2,55 ans
Dont Capacité de désendettement Budget Général	12,15 ans				
Dont Capacité de désendettement Budget Déchets	1,46 an				
Taux moyen des intérêts	1,42%	1,68%	2,25%	0,59%	2,49%

SYNTHESE DE LA GESTION DE LA DETTE DEPUIS 2009

Le montant des intérêts payés est quasiment identique en 2009 et 2021 alors que l'encours de dette a progressé de + de 105 M€ sur la période.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DE GRAND CHAMBERY CONSOLIDÉE DEPUIS 2009														
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
	en k€													
ENCOURS AU 31/12	139 172	147 965	153 255	160 625	174 477	183 125	200 240	217 345	232 530	246 113	247 087	243 200	245 114	
INTERETS PAYES REELLEMENT	3 878	4 244	4 925	4 844	4 524	4 610	4 507	4 565	4 651	4 645	4 257	4 115	3 839	SOLDE
INTERETS PAYES SI TAUX MOYEN DES COLLECTIVITES	3 722	3 998	5 063	5 088	5 073	5 354	5 214	5 350	5 377	5 387	4 727	4 638	4 251	
Différence	- 156	- 246	138	244	549	744	707	785	726	742	470	523	412	5 638
INTERETS PAYES SI ENCOURS DE DETTE 100% TAUX FIXE	4 219	4 844	5 349	5 761	5 810	5 300	5 730	5 800	5 729	6 158	6 517	6 017	5 438	SOLDE
Différence	341	600	424	917	1 286	690	1 223	1 235	1 078	1 513	2 260	1 902	1 599	15 068

Cet intervalle 2009/2021 s'est donc avéré être une période propice pour emprunter et financer une politique d'investissement ambitieuse. La rétrospective montre que le taux moyen de la dette oscille entre 1,54% en 2021 et 3,08% en 2009. Par rapport à la moyenne des collectivités, **Grand Chambéry aura économisé 5,6 M€ de frais financiers grâce à une stratégie adaptée au contexte.** Cette économie est portée à 15 M€ sur la période si la collectivité avait fait le choix exclusif d'emprunter à taux fixe. Les taux variables ont pleinement joué leur rôle. **Grand Chambéry pourra difficilement faire mieux dès 2023, une remontée des taux est attendue mais les gains réalisés depuis 2009 sont définitifs.**

Focus sur le budget Général au sein du budget Principal (64% de la dette totale).

- La dette a continué d'augmenter sur la période 2017/2021 pour les raisons suivantes :
 - o réserver l'épargne pour constituer des provisions obligatoires (4,5 M€),
 - o apporter un soutien important à 2 communes membres pour les aider soit dans le portage de dettes dans le cadre d'une cession à paiement différé ou assurer le financement d'une opération urbaine majeure qui modifiera structurellement l'équilibre de la commune (7,3 M€ à fin 2021),
 - o sécuriser un résultat de fonctionnement (22,2 M€ fin 2021) qui permet à la collectivité de faire à face à des imprévus majeurs tels que la crise COVID, l'augmentation soudaine des prix... l'exécutif peut agir rapidement, apporter des réponses fortes et maintenir toutes les actions lancées.
 - o Financer grâce à des taux compétitifs des investissements majeurs pour le territoire.
- Sans ce choix de gestion, l'encours du budget Général 2017/2021 aurait été stabilisé à 123 M€ mais la collectivité aurait été incapable d'agir face à la crise COVID par exemple en déployant des budgets de fonctionnement exceptionnels.

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours du budget Général	135.9	149.4	155.6	158	157.5
1 / Cession paiement différé Parking Cassine - Chambéry	4.3	4.2	4.1	4	3.8
2 / Portage pour Cognin des travaux Villeneuve	4.5	4.2	4	3.8	3.5
3 / Résultat reporté (002)	6.2	8.3	15.7	22.2	22.2
4 / Provision - budget Général		4	4.5	4.5	4.5
Encours théorique 4 lignes = 0	121.2	128.7	127.3	123.5	123.5

SYNTHESE / RECOMMANDATION DANS LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE 2022/2026

Budget Général : Viser une capacité de désendettement cible de 10 ans en 2026 dans l'hypothèse d'une stabilité des taux de fiscalité à leur niveau de 2022 : Désendetter le budget à hauteur de 29 M€ minimum nets d'ici 2026 compte tenu d'une capacité d'épargne annuelle « cible » moyenne de 12,7 M€/an.

→ **Ramener le ratio de désendettement à 10 ans d'ici 2026 tout en maintenant un niveau d'investissement hors opérations exceptionnelles (PEM/Piscine Aqualudique) similaire aux mandats 2009/2014 et 2015/2020 à 115 M€ minimum.**

La prospective du budget Général présentée en DOB 2022 le 17 mars dernier montre que ce budget sera très contraint par :

- une absence de capacité à générer des effets de leviers significatifs,
- un poids très important de charges fixes dans la structuration de son budget
- l'évolution des coûts en lien direct avec le contexte d'augmentation des prix des matières premières et des salaires des agents publics.

Une épargne « cible » comprise entre 12 et 12,7 M€ semble atteignable sur la période étudiée. Grand Chambéry serait en capacité d'investir une PPI à 117,8 M€ dans ce cadre. **A l'horizon 2026, Grand Chambéry serait ainsi en capacité de supporter un encours de dette d'environ 127/128 M€, soit 29 à 30 M€ de moins que fin 2021.** Le budget Général doit donc s'engager sur la voie d'un désendettement régulier et significatif pour parvenir à maintenir ses équilibres et respecter les orientations fixées. **Si Grand Chambéry devait mobiliser le levier fiscal d'ici 2026, alors la recommandation sera de viser une capacité de désendettement de 8 ans car agir sur le levier fiscal reviendra à réduire les capacités ultérieures de la collectivité à mobiliser des ressources supplémentaires.**

Budget Déchets : Viser une capacité maximum de désendettement de 8 ans d'ici 2026 : Possibilité d'augmenter l'endettement dans la limite de + 7 M€ nets d'ici 2026 compte tenu de la capacité d'épargne annuelle « cible » moyenne de 1,8 M€/an.

→ **Investir massivement pour le déploiement de la conteneurisation et le rajeunissement de l'âge moyen du parc de véhicules de collecte tout en ne dépassant pas une capacité de désendettement de 8 ans sur ce budget.**

Une épargne « cible » comprise entre 1,5 et 1,8 M€ semble atteignable dans ce contexte. A l'horizon 2026, Grand Chambéry serait en capacité de supporter un encours de dette compris entre 10 et 12 M€, soit 5 à 7 M€ de plus que fin 2021. Le budget Déchets pourrait donc s'engager sur la voie d'un endettement régulier tout en veillant à maintenir ses équilibres et respecter les orientations fixées par les tutelles.

Cas particulier en 2022/2023, la remontée des taux d'intérêts qui supposera un pilotage fin et une stratégie créative et agile dans le choix entre taux fixes et taux variables non risqués

Comme pour le budget Général, le taux moyen des intérêts payés va probablement se dégrader sur la période 2023/2026 par rapport à 2021/2022. L'endettement envisagé devra donc parvenir à « contenir » la hausse afin de conserver une enveloppe budgétaire à allouer aux intérêts des emprunts compris entre 100 et 300 K€.

Budget Mobilité : Viser une capacité maximum de désendettement de 8 ans d'ici 2026 : Possibilité d'augmenter l'endettement dans la limite de + 8 M€ nets d'ici 2026 compte tenu de la capacité d'épargne annuelle « cible » moyenne de 2 à 2,5 M€/an.

→ **Rendre possible le financement du déploiement d'un nouveau dépôt de bus adapté aux nouvelles motorisations et le renouvellement de la flotte de bus.** Ce plan d'investissement ne devra pas générer une capacité de désendettement supérieur à 8 ans comme pour le budget Déchets compte tenu des durées d'amortissement limitées du matériel roulant par exemple.

La prospective du budget Mobilité présentée en DOB 2022 le 17 mars dernier montre que ce budget dispose d'une capacité d'investissement significative de près de 25 M€ sur la mandature. Ce dernier devra composer avec une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement notamment dans le niveau de l'offre de service rendu ainsi que des conditions de renouvellement de la DSP sur la période 2025/2029.

Une épargne « cible » minimum de 2 M€ à 2,5 M€/an correspondant à 100% de la dotation obligatoire aux amortissements semble néanmoins être atteignable.

A l'horizon 2026, le budget Mobilité serait en capacité de supporter un encours de dette compris entre 15 et 17 M€, soit 6 à 8 M€ de plus que fin 2021.

Cas particulier en 2022/2023, la remontée des taux d'intérêts qui supposera un pilotage fin et une stratégie créative et agile dans le choix entre taux fixes et taux variables non risqués

Comme pour les deux budgets précédents, le taux moyen des intérêts payés va probablement se dégrader sur la période 2023/2026 par rapport à 2021/2022. L'endettement envisagé devra donc parvenir à « contenir » la hausse afin de conserver une enveloppe budgétaire à allouer aux intérêts des emprunts compris entre 100 et 500 K€.

Budgets Eau potable et Assainissement : Viser une capacité de désendettement maximale de 10 ans d'ici 2026 : Possibilité d'augmenter l'endettement dans la limite cumulée de + 14 M€ pour les 2 régies.

→ **Poursuivre le plan d'investissement de 7,5 M€/par an sur le budget de l'eau potable et de 6 M€/an sur le budget de l'assainissement.**

Les deux régies de l'eau potable et de l'assainissement font l'objet d'une prospective tarifaire dédiée délibérée le 9/12/2021 pour la période 2021/2026.

La régie de l'eau potable serait en capacité de supporter un endettement de l'ordre de 48 à 53 M€ d'ici 2026. (Contre 40,6 au 31/12/2021).

La régie de l'assainissement serait en capacité de supporter un endettement de l'ordre de 35 à 38 M€ d'ici 2026 (contre 32,2 M€ au 31/12/2021).

CONCLUSION

Constat : Si les recommandations sont mises en œuvre alors l'encours global de l'endettement de Grand Chambéry serait quasiment stabilisé d'ici 2026 à son niveau du 31/12/2021.

Grand Chambéry se trouve par ailleurs devant la nécessité de désendetter son budget Général au regard des capacités budgétaires projetées de ce budget d'ici 2026.

Les budgets annexes ou dédiés bénéficiant de ressources dédiées ou tarifaires locales prendraient le relais en matière d'investissement sur le territoire et de recours à l'endettement. Ce levier devra être activé avec précaution dans un contexte de remontée des taux d'intérêts qui renchérrira le coût de l'argent emprunté. Les perspectives de chaque budget en tiendront compte.

Au final :

- Budget Général : -29 M€ minimum.
- Budget dédié Déchets : + 7 M€ maximum.
- Budget annexe Mobilité : + 8 M€ maximum.
- Budgets autonomes Eau et assainissement : + 14 M€ maximum.

Bilan cumulé net : Un encours global en 2026 qui viserait une stabilisation en valeur (-29+7+8+14 = 0) par rapport au 31/12/2021.

Conséquences

La stratégie proposée sera exigeante pour le budget Général, car elle supposera des choix et des arbitrages politiques significatifs dans la définition de la PPI 2023/2026 pour respecter les enveloppes plafonds permettant d'atteindre l'objectif de désendettement.

La stratégie envisagée permettra de déployer un plan d'investissement soutenu à destination des principaux services publics du quotidien (Déchets, Eau, Assainissement, Mobilité) gérés en budgets annexes ou dédiés. Les perspectives dédiées qui fondent le DOB chaque année permettront de détailler les enveloppes et les capacités à faire.

Synthèse

Grand Chambéry poursuivrait ainsi une politique d'investissement 2021/2026 soutenue, similaire aux moyennes observées lors des mandats précédents, hors opérations très exceptionnelles type PEM, Phare ou Piscine Aqualudique.

SOMMAIRE

1. Présentation et analyse globale de l'encours de dette de Grand Chambéry au 31/12/2021.....	9
1. Présentation consolidée de la dette de Grand Chambéry	9
2. Structure de la dette « propre » consolidée de Grand Chambéry (tous budgets).....	9
3. Présentation de l'encours de dette par budget	19
4. Les avances accordées par Grand Chambéry qui impactent l'encours de dette.....	29
5. Cas particulier d'avances internes entre budgets.....	30
2. Bilan de la stratégie de gestion active de la dette	31
1. Bilan de la stratégie pluriannuelle de recours aux taux variables classiques depuis 2005 pour la totalité de l'encours de dette de Grand Chambéry.....	31
2. Bilan de l'adhésion à l'Agence France Locale en 2014.....	33
3. Pilotage de l'encours de dette du Budget Principal seul et son appréciation dans le cadre d'un dispositif de « surveillance ».....	34
4. L'encours de dette de Grand Chambéry résulte également de l'ensemble des solidarités et portages qu'elle assure auprès d'autres collectivités.	36
5. Bilan de l'absence d'emprunts « risqués » dans l'encours de dette.....	37
6. Actions menées sur l'encours de dette en 2019, 2020 et 2021	37
3. Prospective et recommandation en matière d'endettement par budget d'ici 2026	40

1. Présentation et analyse globale de l'encours de dette de Grand Chambéry au 31/12/2021

1. Présentation consolidée de la dette de Grand Chambéry

La dette de Grand Chambéry peut s'entendre de manière restrictive ou au sens large. Dans le premier cas, il n'est question que de la dette détenue en propre, pour laquelle la communauté d'agglomération est titulaire des contrats. Dans le second cas, les emprunts garantis ou détenus par des organismes extérieurs (EPCI ou syndicats auxquels la collectivité adhère) et financés par des participations de Grand Chambéry peuvent également être pris en considération afin d'appréhender le risque financier lié à la dette dans sa globalité.

L'objet de ce rapport est de se limiter à la dette détenue en propre. **La dette propre de la collectivité** est majoritairement composée des contrats dont Grand Chambéry est titulaire. Sur cet encours, la collectivité est seule maîtresse de ses choix de gestion. Il existe toutefois, pour des montants marginaux, quelques emprunts dont les communes sont titulaires (notamment sur les budgets de l'eau et de l'assainissement) et pour lesquels les annuités sont remboursées par Grand Chambéry aux communes (ces lignes sont issues d'anciens transferts de compétences).

Au 31/12/2021 l'encours de la dette propre retraité de la collectivité s'élevait à **245,114 M€** (contre 243,200 M€ au 31/12/2020).

2. Structure de la dette « propre » consolidée de Grand Chambéry (tous budgets)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
245 114 001 €	1,54%	17,8 ans	8,5 ans	157

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DE GRAND CHAMBERY CONSOLIDEE DEPUIS 2009							
	2008	2014	2017	2018	2019	2020	2021
	en k €						
CAPITAL REMBOURSE	6 359	11 322	14 864	21 288	16 384	18 889	17 583
CAPITAL HORS REVOLVING figurant des les annexes de la dette	6 359	11 322	14 864	21 288	16 384	18 889	17 583
INTERETS PAYES APRES RETRAITEMENT	3 806	4 610	4 651	4 645	4 257	4 115	3 839
ANNUITE TOTALE (capital remboursé + intérêts payés)	10 165	15 932	19 515	25 933	20 641	23 004	21 422
ENCOURS AU 31/12	118 917	183 125	232 530	246 113	247 089	243 200	245 114
FLUX NOUVEAU	35 382	19 970	24 113	34 871	17 360	15 000	19 497
INTEGRATION DETTE SICEC	6 681	0	0	0	0	0	0
INTEGRATION DETTE CŒUR DES BAUGES		0	6 151	0	0	0	0
TAUX MOYEN PAYE AU 31/12	3,49%	2,54%	2,02%	1,74%	1,69%	1,64%	1,54%
Taux moyen payé par collectivités de la strate*	3,76%	2,92%	2,29%	2,17%	2,07%	1,85%	1,72%
Taux moyen payé par collectivité au niveau national*	3,79%	2,95%	2,37%	2,24%	2,10%	1,85%	1,72%
PART DE L'ENCOURS A TAUX FIXE	33%	44%	48%	42%	48%	52%	54%
Part de l'encours à taux fixe des collectivités de la strate*	nc	55%	64%	68%	78%	80%	78%
Part de l'encours à taux fixe des collectivités au niveau national*	38%	55%	64%	67%	77%	80%	78%
PART DE L'ENCOURS A TAUX VARIABLE	24%	47%	48%	55%	51%	47%	45%
Part de l'encours à taux variable des collectivités de la strate*	nc	34%	33%	29%	22%	20%	22%
Part de l'encours à taux variable des collectivités au niveau national*	35%	33%	32%	30%	23%	20%	22%
PART DE L'ENCOURS A TAUX STRUCTURE	43%	11%	4%	3%	1%	1%	1%
Part de l'encours à taux structuré des collectivités de la strate*	nc	11%	3%	3%	0%	0%	0%
Part de l'encours à taux structuré des collectivités au niveau national*	27%	12%	4%	4%	0%	0%	0%

Un remboursement anticipé a été opéré en 2018 (5 M€ en capital et 0,4 M€ en intérêts), le montant du capital remboursé dans un schéma classique s'élèverait à 16 M€ et le montant des intérêts à 4,2 M€. Un remboursement anticipé d'un montant de 1,481 M€ a été effectué en 2020 (Gendarmerie du Chatelard), le montant du capital remboursé s'élèverait à 17,4 M€ sans cette opération. Le remboursement annuel en capital passe de 6,4 M€ en 2008 à 17,6 M€/an en 2021.

Ce tableau amène plusieurs remarques :

→ Un **taux moyen** de la collectivité particulièrement **bas** compte tenu de l'évolution très favorable des taux d'intérêt dont bénéficie pleinement la collectivité par la **gestion active de son encours**.

→ Un rééquilibrage des parts de **taux fixes** et **taux variables opéré depuis 2019**.

→ Une **nouvelle baisse en 2020 et surtout 2021 des frais financiers** consécutive à une stabilisation de l'**encours de dette depuis 2018 en analyse globale**.

→ Une **baisse très rapide de la part des taux structurés** entre 2008 et 2014 qui est désormais quasiment inexistante dans l'encours de dette.

→ **Une progression de l'encours global de la dette de +86 M€ entre 2012 et 2021 :**

- En raison d'une politique d'investissements ambitieuse (Pôle d'échange multimodal, nouvelle piscine d'agglomération...). **(+70 M€)**.
- En raison de la stratégie de gestion de la dette menée par Grand Chambéry de profiter au maximum de la conjoncture et des taux bas. **(+16 M€)**.

Taux moyen et durée de vie de la dette au 31/12/2021

En M€	Taux moyen au 31/12/2021	Durée de vie moyenne
BUDGET GENERAL	1,42%	8 ans et 7 mois
EAU	1,68%	8 ans et 8 mois
ASSAINISSEMENT	2,25%	8 ans et 2 mois
MOBILITE	0,59%	4 ans et 6 mois
OM BAUGES	2,49%	6 ans
TOTAL Dette Agglo	1,54%	8 ans et 5 mois

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû de la dette, compte tenu de son amortissement. Elle est un indicateur du profil d'amortissement de la dette. Une durée de vie moyenne importante par rapport à la durée de vie résiduelle pourra indiquer la présence d'un risque de différé d'amortissement dans l'encours.

→ **La durée de vie moyenne de la dette de Grand Chambéry représente quasiment 50% de la durée de vie résiduelle. Il n'y a donc pas de différé d'amortissement dans l'encours.**



- ➔ A stock de dette inchangé, la communauté d'agglomération aura remboursé la moitié de son stock de dette entre 2027 et 2028.
- ➔ Sur le même principe que l'encours, le profil d'extinction du remboursement du capital et des intérêts diminue régulièrement et une baisse plus marquée est à constater dès 2028, date de fin de remboursement d'un certain nombre de prêts contractés par Grand Chambéry entre 2005 et 2010.

Taux moyen de la dette

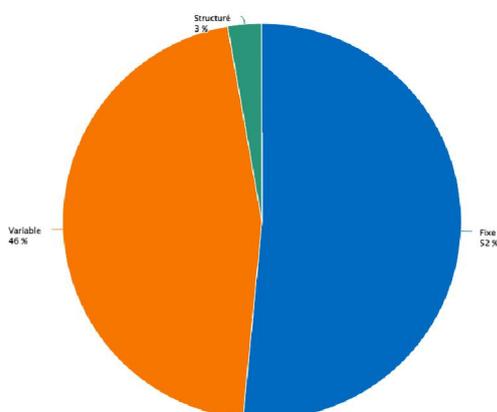
Les taux de la communauté d'agglomération sont inférieurs à la moyenne constatée de sa strate de référence (Communes et EPCI > 100 000 habitants) : 1,54% contre 1,72% pour la strate.

Cette situation favorable s'explique par la stratégie engagée depuis 2005 de combiner les taux fixes et les taux variables en fonction des conditions de marché.

Répartition par taux

Les collectivités peuvent recourir à 3 grandes catégories de taux :

- **Fixe** (tous les emprunts à taux fixe ou fixe avec plusieurs phases)
- **Variable** (tous les emprunts à taux variable et Livret A)
- **Structuré** (tous les emprunts qui combinent des taux fixes et variables qui sont classés dans différentes familles : Barrière, Barrière hors zone euro, Barrière avec multiplicateur, Pente, ...).



Type	Encours	% d'exposition
Fixe	126 329 549,73 €	51,6%
Variable	114 085 788,43 €	46,5%
Structuré	4 698 663,08 €	1,9%
Ensemble des risques	245 114 001,24 €	100%

L'encours de dette de Grand Chambéry est très diversifié en termes de taux. Cette répartition permet de combiner efficacement des taux fixes et des taux variables.

A noter l'absence d'emprunts « toxiques ».

- **51,6% de l'encours est indexé sur des taux fixes**, ce qui entraîne une bonne maîtrise de la charge financière de la communauté d'agglomération.
- **46,5% de l'encours est indexé sur des taux variables**.
L'encours à taux variables présente cependant des critères de sensibilité différents selon les indexations.
- **1,9% de l'encours est indexé sur des taux structurés non risqués**. Cet encours est assimilable à des taux variables classiques.

Cette situation entraîne une bonne maîtrise de la charge financière de la communauté d'agglomération et permet de bénéficier au mieux de la faiblesse des taux variables afin d'optimiser sans prise de risque les charges financières à payer.

Dettes à taux fixe

Nombre de lignes d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen	Taux minimum	Taux maximum
85	126 329 550 €	2,20%	0%	5,89%

→ Le prêt à 5,89% est un contrat ancien de 2001 auprès de la commune de Saint Jean d'Arvey dont le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à **36 071 €** et qui prendra fin en 2028.

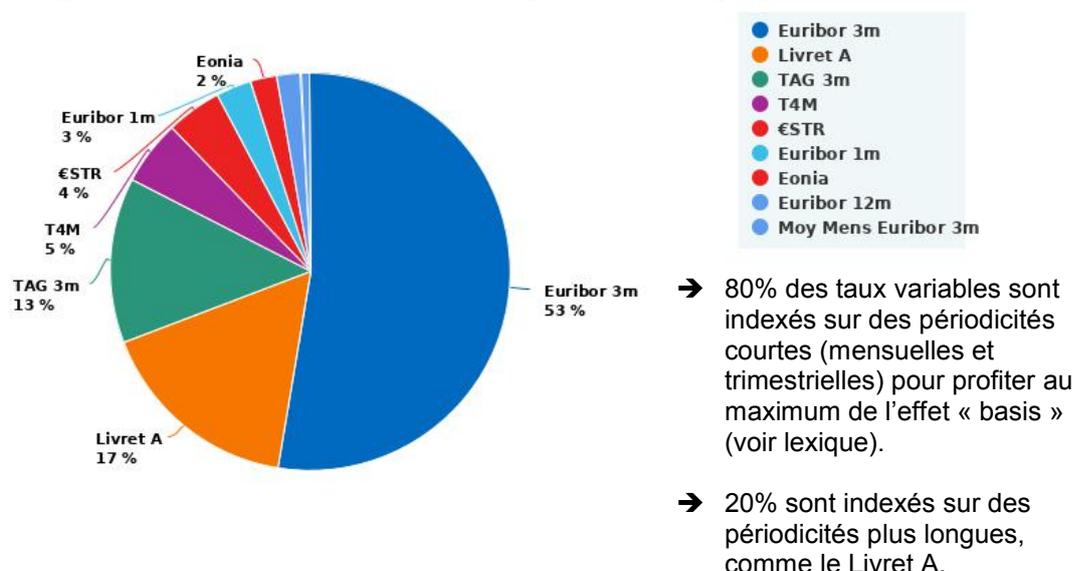
Dettes à taux variable

Les taux variables présents dans l'encours sont des taux classiques, qui dépendent de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, établissement de référence de notre zone économique. Il y a donc une « totale corrélation » entre les taux d'intérêts payés et la conjoncture économique.

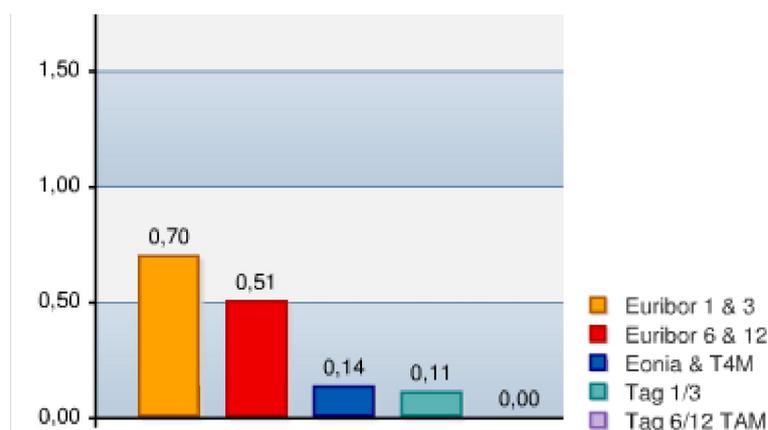
Nombre de lignes d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen
60	114 085 788 €	0,61%

Index	Marge minimum	Marge maximum
Euribor	0,00%	2,40%
TAG/TAM/T4M/€ster	0,005%	0,57%

Répartition de l'encours à taux variable par index au 31/12/2021



Ci-après, voici une représentation du niveau des taux moyens de l'encours de dette à taux variable :



Ce graphique illustre l'intérêt de bénéficier d'indexations à taux variable. En effet, on constate que, marges bancaires incluses, **80% des taux variables de Grand Chambéry sont indexés sur des taux inférieurs à 1% en 2021 et 2022 ce qui a permis de minorer fortement le poids de la charge financière qui en découle. Cette période sera révolue désormais.**

Dette indexé sur Livret A

17% de l'encours est indexé sur du Livret A dont le taux est fixé à 1% depuis le 1^{er} février 2022.

Nombre de lignes d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen
14	18 630 675 €	1,35%

Le livret A est un index variable mais sa fixation peut faire l'objet de dérogations pour en faire un instrument de politique économique. Ses variations sont donc très encadrées.

→ Les emprunts indexés sur le Livret A restent assez limités dans l'encours de dette mais la part du Livret A a progressé ces dernières années, compte tenu de l'intervention de plus en plus importante de la CDC sur le marché des collectivités territoriales.

→ **L'encours auparavant indexé sur l'inflation (2% en 2018) a été renégocié durant le dernier trimestre 2018 et transformé en Livret A + marge à compter du 02/01/2019. Il n'y a donc à ce jour plus d'emprunt indexé sur l'inflation.**

Dette à taux structuré

Pour rappel : La notion de taux structuré :

- **Il s'agit d'un produit conçu par une banque résultant de la combinaison d'un prêt bancaire classique et d'une ou plusieurs options vendues ou achetées par la collectivité à la banque.** Ainsi, contre la prise d'un risque, la collectivité bénéficie d'une bonification du taux des intérêts payés. En revanche, si le risque advient, la collectivité doit couvrir celui-ci. Les paramètres qui entourent ces produits ne sont pas cotés sur les marchés.
- **Un produit structuré ne pouvant pas se trouver coté sur un marché (produit de gré à gré), son prix est déterminé en utilisant des mesures en fonction du temps et des différentes évolutions des marchés financiers.** En toute logique, plus le risque pris est grand, plus la bonification est importante. En contrepartie, l'impact d'une évolution défavorable des marchés financiers peut être très dommageable, notamment si la collectivité a opté pour des produits structurés sans plafond ou si son passif comporte une forte part de produits financiers de ce type. Ce sont des produits vendus avec des marges importantes et relativement opaques.

La part de la dette structurée dans l'encours total de dette de Grand Chambéry est aujourd'hui très limitée (1,9%).

Nombre de lignes d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen
1	4 698 663 €	3,85%

En 2007, Grand Chambéry a contracté un prêt à taux fixe de 4,27% sur une durée de 20 ans avec le Crédit Agricole des Savoie pour un montant initial de 12 M€.

En 2009, une opportunité est apparue de « swapper » ce taux en le transformant en un taux structuré non risqué dont la formule du taux de calcul des intérêts est le suivant : **Si Euribor 12 mois < 5,50% alors taux de 3,85% sinon Euribor 12 mois.**

La formule de calcul est extrêmement simple et les deux conditions répondent à des logiques s'inscrivant dans la droite ligne de la politique monétaire de notre zone économique, la zone Euro dont l'index des échanges interbancaires (la valeur à laquelle se prête les banques tous les jours) est l'Euribor.

Le gain calculé en 2009 et attendu d'ici 2027 s'élevait à 555 000€.

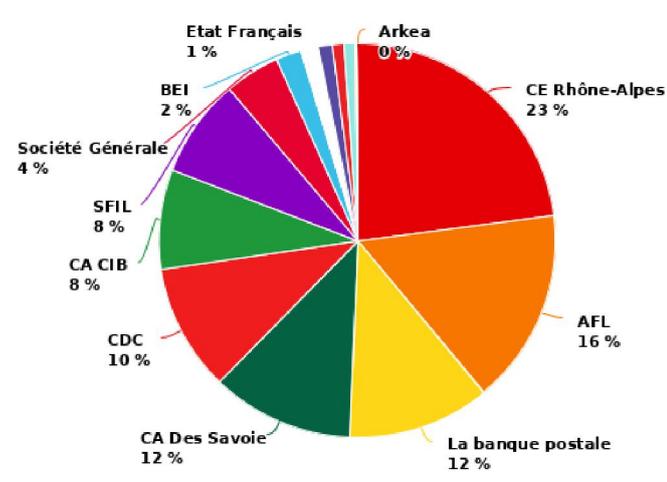
Le Swap est « gagnant » depuis 2009 et le gain généré par l'agglomération s'établit au 31/12/2021 à 483 495€. Le prêt dispose d'une durée résiduelle de 5 ans, 2022 est acquis et 2023 devrait l'être également. Le capital restant dû à partir de 2024 sera inférieur à 4 M€ ce qui signifie qu'il faudrait que l'Euribor s'établisse à 7 ou 8% pour que l'opération devienne perdante.

Ci-dessous le résultat détaillé du flux par année.

Date de flux	Economie générée	Estimé / certain
06/10/2009	- 49 431,50 €	certain
06/10/2010	- 47 691,76 €	certain
06/10/2011	- 45 877,72 €	certain
08/10/2012	- 44 106,74 €	certain
07/10/2013	- 42 013,97 €	certain
06/10/2014	- 39 957,50 €	certain
06/10/2015	- 37 813,22 €	certain
06/10/2016	- 35 674,84 €	certain
06/10/2017	- 33 246,05 €	certain
08/10/2018	- 30 815,18 €	certain
07/10/2019	- 28 280,52 €	certain
06/10/2020	- 25 707,88 €	certain
06/10/2021	- 22 881,89 €	certain
Gain au 31/12/2021	- 483 498,77 €	
06/10/2022	- 20 008,47 €	certain
06/10/2023	- 17 012,36 €	estimé
07/10/2024	- 13 926,37 €	estimé
06/10/2025	- 10 630,89 €	estimé
06/10/2026	- 7 234,35 €	estimé
04/10/2027	- 3 672,55 €	estimé
	- 555 983,76	

Répartition par prêteurs

La dette de Grand Chambéry est contractée auprès de 18 établissements prêteurs et est répartie de la façon suivante au 31/12/2021 :



Le groupe **CAISSE D'EPARGNE** est depuis 2018 le premier partenaire de la communauté d'agglomération avec 23% (57 M€) de l'encours.

A noter que le **groupe CREDIT AGRICOLE** (20%, soit 48,5 M€) reste également très présent aux côtés de la communauté d'agglomération.

La part de l'**AGENCE FRANCE LOCALE** (16%, soit 39,8 M€) connaît une forte progression, depuis l'adhésion de la collectivité en 2014, compte tenu de la signature d'une enveloppe de 20 M€ lors de la consultation de fin 2017, de 5 M€ sur 10 ans en septembre 2018 et suite à la cession de 4 prêts par DEXIA au mois de décembre 2018.

LA BANQUE POSTALE et la **BANQUE DES TERRITOIRES (ex Caisse des Dépôts et Consignations)** demeurent des partenaires présents aux côtés de Grand Chambéry puisqu'elles représentent respectivement 12% (30 M€) et 10% (25 M€) de l'encours de dette. A noter que La Banque Postale a également répondu à l'appel d'offre de cessions de créances lancé par DEXIA en juin 2018 et par ce biais repris 3 anciens emprunts DEXIA.

Risque de taux de l'encours de dette

Depuis la mise en place d'une charte de bonne conduite (dite charte Gissler), une matrice a été définie, qui permet de classer les produits proposés aux collectivités locales.

Cette classification retient deux dimensions :

- 1 / Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi qualifiés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
- 2 / Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents	Structures
1 indices zone euro	A échange de taux fixe contre taux variable ou inversement ; échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) ; taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices	B barrière simple. pas d'effet de levier
3 écarts d'indices zone euro	C option d'échange (swaption)
4 indices hors zone euro. écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 écarts d'indices hors zone euro	E multiplicateur jusqu'à 5
6* indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)	F* structures non autorisées par la charte (cumulatif, multiplicateur > 5...)

***hors charte**

Cette classification comporte toutefois des limites. En effet, elle ne permet pas d'apprécier le risque qui peut être lié aux caractéristiques intrinsèques de l'emprunt (durée, capital restant dû, durée d'exercice des options, ...).

Désormais, la cotation des risques de la charte est communément utilisée par les intervenants sur le marché des prêts aux collectivités. Les banques ainsi que les agences de notation s'appuient, notamment, dessus pour déterminer le rating ou la note de la collectivité.

Les encours de dette des collectivités territoriales peuvent être répartis en 3 grandes catégories : taux **fixe**, taux **variable** et taux **structuré**.

La 3ème catégorie regroupe tous les prêts qui ne figurent pas dans les deux premières. Les prêts à taux fixe et les prêts à taux variable sont tous, sans exception, classés **1A** dans la charte GISSLER.

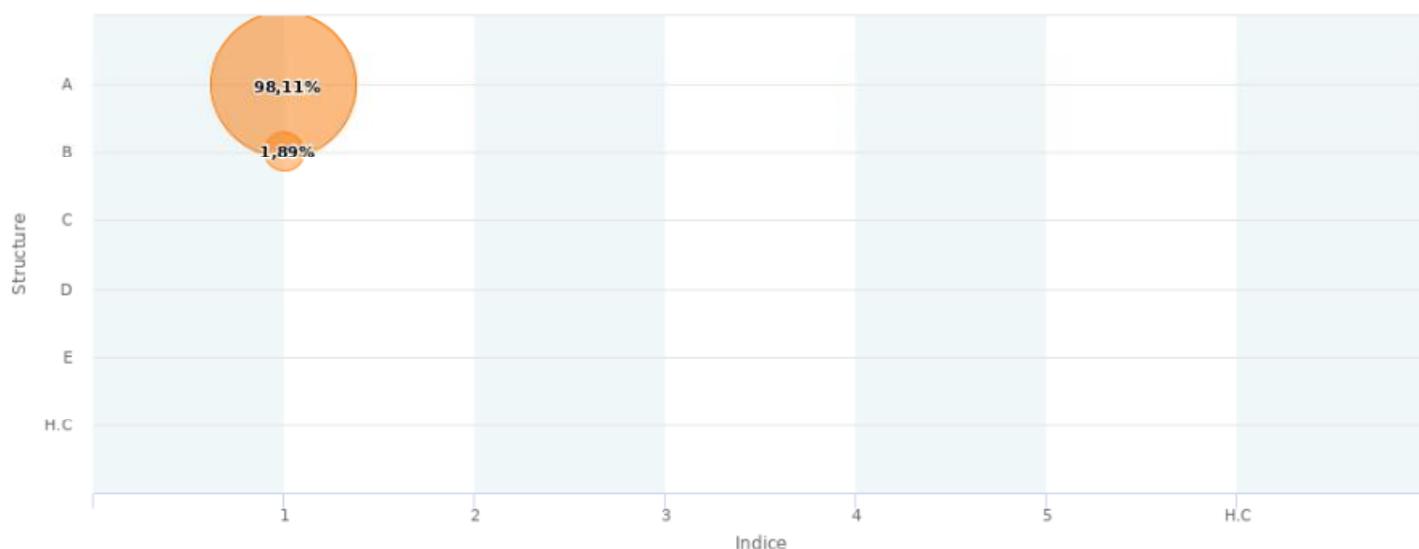
Les prêts structurés sont classés entre **1B** (cotation indiquant le niveau de risque le plus faible sur ce type de produits) et **6F** (cotation indiquant le niveau le plus risqué).

Il existe donc une amplitude importante de produits financiers possibles dont les risques de taux respectifs sont très différents.

Schématiquement, on peut distinguer :

- la dette structurée simple ne présentant pas de danger et qui comporte des risques similaires à une dette indexée sur des taux fixes ou des taux variables. (Cette catégorie concerne les emprunts cotés 1B, 2B, 3B, 4B, 1C, 2C, 3C, 4C, 1D, 2D, 3D et 4D).
- la dette structurée à risque (voire à fort risque) qui présente des risques parfois très importants et difficilement maîtrisables. (Cette catégorie concerne les produits d'emprunts cotés 1E, 2E, 3E, 4E, 5E, 5D et tous les produits notés 6 et F).

Dette de Grand Chambéry au 31/12/2021 selon la charte de bonne conduite



Aucun emprunt risqué n'est présent dans l'encours de dette.

Les prêts cotés 1B sont des prêts combinant un taux fixe classique en fonction de l'Euribor 3 mois ou 12 mois, **index de référence de la zone euro, zone économique de la communauté d'agglomération.**

Capacité de désendettement

L'analyse du risque lié à la dette ne doit pas se limiter à l'exposition au risque de taux mais aussi intégrer une dimension d'analyse financière.

En effet, il ne faut jamais perdre de vue qu'une augmentation d'un stock de dette trop importante fait courir à la collectivité le risque de devoir faire face à un volume de remboursement tel qu'il limitera considérablement ses capacités d'action et ses marges notamment en période de raréfaction des ressources. Dès lors, seule une réduction des dépenses couplée à une hausse des recettes permettrait de redresser la situation.

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure notamment à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet de répondre à la question suivante : **en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute ?**

Capacité de désendettement = Encours de dette/Epargne Brute

Epargne Brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

Capacité de désendettement par budget au 31/12/2021

EN M€	Encours de dette au 31/12/2021	Epargne brute au CA 2021	Capacité de désendettement au 31/12/2021
BUDGET PRINCIPAL (Annexe du CA 2021)	162,636 M€	16,505 M€	9,85 ans
Budget Déchets – 24 communes	5,182 M€	3,550 M€	1,46 an
Budget Général	157,454 M€	12,955 M€	12,15 ans
EAU POTABLE	40,610 M€	7,597 M€	5,35 ans
ASSAINISSEMENT	32,157 M€	6,957 M€	4,63 ans
MOBILITE	9,581 M€	4,773 M€	2 ans
OM BAUGES – 14 communes	0,130 M€	0,051 M€	2,55 ans
TOTAL	245,114 M€		

Parmi les éléments expliquant le niveau d'endettement d'une collectivité figure la durée de vie de ses investissements. Il est en effet primordial d'être capable de se désendetter, dans le pire des cas, sur la durée de vie des investissements financés.

Si l'on considère que la moyenne pondérée des équipements d'une collectivité est de 30 ans et que, statistiquement, ces mêmes équipements sont à mi- vie lors de l'analyse, la durée résiduelle moyenne se situerait à 15 ans. Cette limite haute, qui marque le seuil du « surendettement » pour une collectivité locale, est donc susceptible de varier selon la typologie d'investissements.

4 seuils sont souvent retenus et donnent une première grille d'analyse :

Capacité de désendettement inférieure à 8 ans : Situation saine.

Capacité de désendettement comprise entre 8 et 12 ans : Situation correcte mais qui incite à la prudence. On rencontre ce niveau en fin de cycle d'investissements majeurs.

Un premier seuil d'alerte est positionné à 10 ans par les partenaires financiers. L'État vient par ailleurs d'indiquer mettre en place un objectif de ne pas dépasser un ratio de 12 ans d'ici à 2022.

Capacité de désendettement comprise entre 12 et 15 ans : Situation tendue qui complique très fortement la capacité d'investissement de la collectivité et peut dégrader les conditions financières des emprunts que les banques sont susceptibles de lui prêter. Certaines pourraient refuser de le faire par ailleurs.

Capacité de désendettement supérieure à 15 ans : Situation extrêmement tendue. La collectivité emprunte pour rembourser sa dette, elle n'est plus en capacité d'investir et les conditions financières des emprunts qu'elle obtient sont dégradées. Certaines banques peuvent même refuser d'accorder des prêts.

Les ratios de désendettement de l'agglomération constatés au 31/12/2021 sont globalement corrects même si la situation du budget Général devient de plus en plus contrainte, dépasse symboliquement le seuil de 12 ans, ce qui signifie que ce budget a atteint sa capacité maximale d'endettement et qu'il convient de l'engager sur la voie du désendettement pour retrouver des marges de manœuvre.

3. Présentation de l'encours de dette par budget

Encours de dette du Budget Principal

Pré requis : Encours du Budget Principal sans retraitement : 162,636 M€ dont 157,454 M€ pour le Budget Général et 5,182 M€ pour le budget Déchets.

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL DEPUIS 2008									
	2008	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €
CAPITAL REMBOURSE	3 051	6 510	7 381	8 597	9 296	15 688	11 043	13 188	12 023
Dont remboursement anticipé	-	-	-	-	-	5 000	-	1 481	-
CAPITAL hors remboursement anticipé	3 051	6 510	7 381	8 597	9 296	10 688	11 043	11 707	12 023
INTERETS PAYES	2 086	2 675	2 654	2 718	2 750	2 760	2 569	2 538	2 385
ANNUITE TOTALE (capital remboursé + intérêts payés)	5 137	9 185	10 035	11 315	12 046	18 448	13 612	15 615	14 267
ENCOURS AU 31/12	71 530	104 911	119 090	133 591	144 017	156 329	161 847	163 659	162 636
Encours au 31/12 du Budget Général					135 929	149 442	155 583	157 960	157 454
Encours au 31/12 du Budget Déchets					8 088	6 887	6 264	5 699	5 182
Ratio de désendettement	7,52 ans	6,54 ans	8,71 ans	13,5 ans	11 ans	10,36 ans	8,5 ans	10,55 ans	9,85 ans
FLUX NOUVEAU	27 200	12 850	21 560	23 098	18 500	28 000	16 560	15 000	11 000
INTEGRATION DETTE FUSION					2 410				
TAUX MOYEN PAYE AU 31/12	3,64%	2,61%	2,39%	2,08%	1,99%	1,62%	1,59%	1,51%	1,42%
PART ENCOURS A TAUX FIXE	32%	42%	41%	41%	46%	39%	47%	53%	53%
PART ENCOURS A TAUX VARIABLE	17%	47%	50%	53%	49%	57%	49%	44%	44%
PART ENCOURS A TAUX STRUCTURE	51%	11%	9%	6%	5%	4%	4%	3%	3%

- **L'évolution des ratios de désendettement depuis 2015 montre l'impact très violent des baisses de dotations sur l'équilibre de la collectivité** qui n'a eu d'autre choix que d'activer à nouveau les leviers à sa disposition tant en dépenses qu'en recettes en 2017.
- **La dette du budget Principal a doublé entre 2008 et 2017.**
- **Le ratio de désendettement se dégrade fortement entre 2015 et 2016 alors que la collectivité est engagée dans un plan d'économies à ce moment-là et que l'encours progresse de manière mesurée (119,1 M€ à 133,6 M€).**

Encours de dette du Budget Général au sein du budget Principal

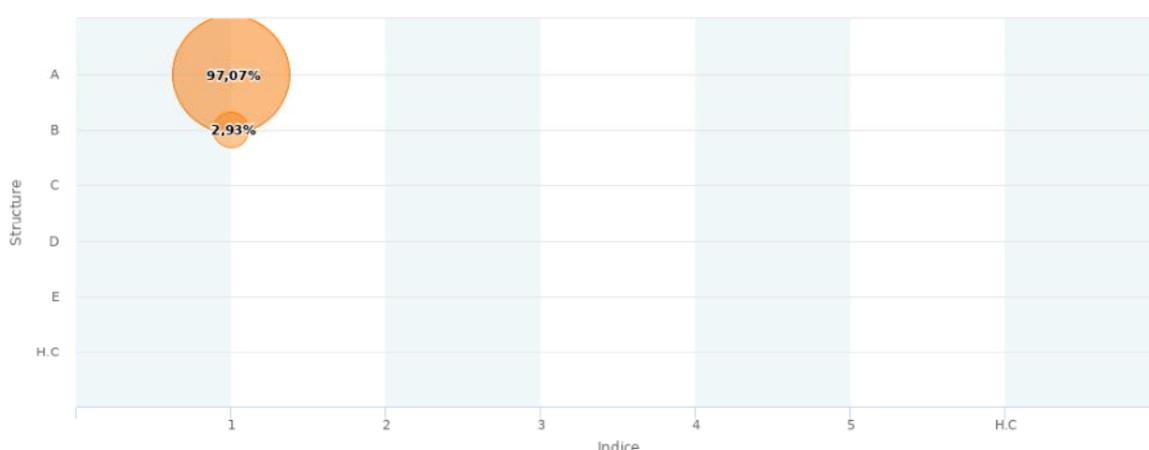
Encours de dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
157 454 383 €	1,42%	18,6 ans	8,8 ans	68

La durée de vie moyenne représente près de 50% de la durée de vie résiduelle, il n'y a pas de différé d'amortissement à signaler.

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

➔ Absence d'emprunts risqués dans l'encours de dette



Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Date d'échéance
Agence France Locale	37 128 750,08 €	8	23,58%	22/09/2059
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	29 197 519,57 €	6	18,54%	25/02/2049
La banque postale	21 057 304,01 €	5	13,37%	01/03/2047
Crédit Agricole des Savoie	21 003 964,60 €	6	13,34%	30/09/2046
Caisse des Dépôts et Consignations	18 130 683,66 €	10	11,51%	28/08/2047
Société de Financement Local	13 671 277,46 €	10	8,68%	01/08/2037
Société Générale	9 165 632,66 €	6	5,82%	31/12/2039
CA Corporate & Investment Bank	3 476 117,70 €	9	2,21%	01/09/2045
Dexia crédit local	2 805 838,79 €	2	1,78%	31/12/2029
CM Savoie-Mont Blanc	1 725 529,20 €	4	1,10%	25/12/2033
Commune de Chambéry	91 764,90 €	1	0,06%	31/12/2032
Crédit Mutuel Arkea	0,00 €	1	0,00%	01/01/2030
TOTAL	157 454 382,63 €	68	100,00%	

L'Agence France Locale (AFL) est devenue le premier partenaire de Grand Chambéry sur le Budget Principal. La collectivité est en effet adhérente depuis 2014. Cependant, elle veillera à poursuivre la stratégie de diversification de ses prêteurs lors des prochains appels d'offres.

Profil d'extinction de la dette **sans encaissement d'emprunts nouveaux à partir de 2022**



50% de l'encours serait remboursé d'ici 2029. Le profil de remboursement de la dette est donc régulier, correctement positionné et ne grève pas les marges de manœuvre futures de la collectivité.

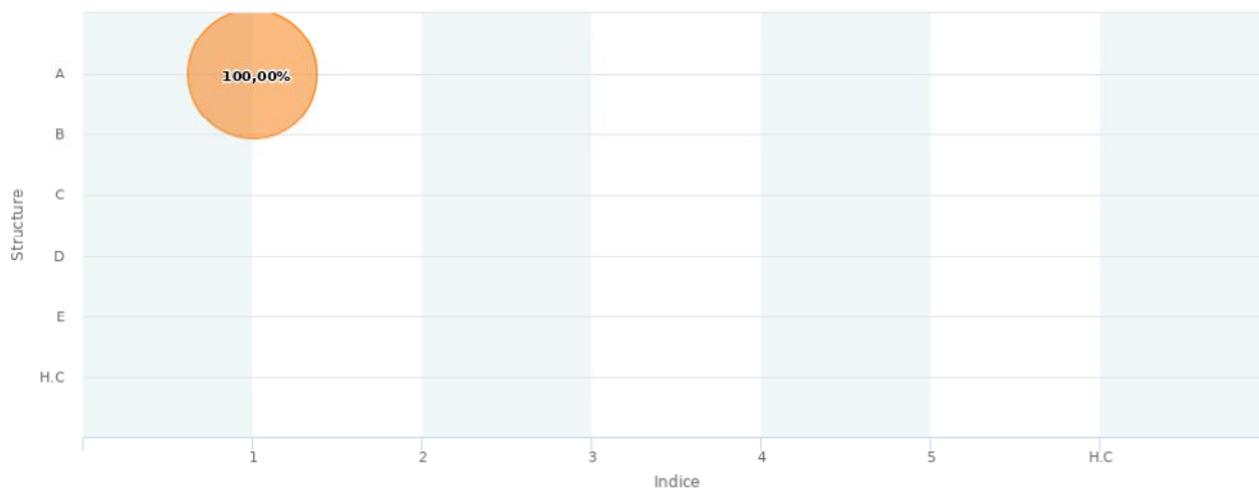
Cette situation s'explique par les deux cycles d'investissements majeurs qu'a connu Grand Chambéry entre 2004 et 2009 d'une part et entre 2014 et 2019 d'autre part.

Encours de dette du Budget Déchets

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 182 075 €	1,51%	12,2 ans	6 ans	16

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

→ 100% des emprunts du budget Déchets sont classés 1A.



Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	Encours	Poids
La banque postale	1 658 952,00 €	32,01%
Société de Financement Local	1 627 421,05 €	31,40%
Agence France Locale	788 833,34 €	15,22%
CA Corporate & Investment Bank	570 187,50 €	11,00%
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	350 708,06 €	6,77%
Caisse des Dépôts et Consignations	185 973,52 €	3,59%
Ensemble des prêteurs	5 182 075,46 €	100,00%

Encours de dette de la Régie de l'eau

en K€	2008	2014	2017	2018	2019	2020	2021
	en k €						
CAPITAL REMBOURSE	1 952	2 507	2 644	2 837	2 817	2 895	2 934
INTERETS PAYES	803	715	796	896	737	693	639
ANNUITE TOTALE (capital remboursé + intérêts payés)	2 755	3 222	3 440	3 733	3 554	3 588	3 573
ENCOURS AU 31/12	25 023	32 824	42 093	44 256	41 439	38 544	40 610
Hors résultat antérieur - Ratio de désendettement (en années) = Encours / Epargne brute	11,31 ans	8,32 ans	9,50 ans	8,68 ans	7,4 ans	6,22 ans	5,35 ans
FLUX NOUVEAU	4 732	3 983	5 000	5 000	-	-	5 000
INTEGRATION DETTE CC COEUR DES BAUGES (01/01/2017)			2 395				
TAUX MOYEN PAYE AU 31/12	3,12%	2,20%	1,90%	1,71%	1,69%	1,71%	1,68%
PART DE L'ENCOURS A TAUX FIXE	34%	45%	45%	40%	43%	42%	37%
PART DE L'ENCOURS A TAUX VARIABLE	31%	52%	55%	60%	57%	58%	63%
PART DE L'ENCOURS A TAUX STRUCTURE	35%	3%	0%	0%	0%	0%	0%

- ➔ Absence d'emprunt structuré dans l'encours.
- ➔ Montant emprunté annuel stable depuis 2012 (4 à 5 M€ par an) excepté en 2019 et 2020 où le budget s'est désendetté.
- ➔ La capacité de désendettement reste en deçà de 10 ans. Vu la durée d'amortissement des équipements (30 à 60 ans, un ratio inférieur ou égal à 10 ans peut être considéré comme sain et performant pour ce type de budget. En fonction des capacités budgétaires futures, retenir un seuil de désendettement sur ce budget de 10 ans est un des leviers possibles.
- ➔ La part de taux variables est très élevée sur ce budget, il conviendra de rapprocher cette donnée de la répartition du risque de taux de la régie de l'assainissement.

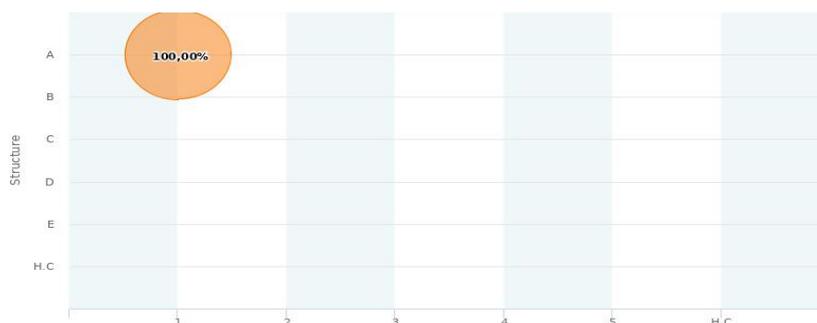
Encours de dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
40 610 237 €	1,68%	18,8 ans	8,8 ans	40

La durée de vie moyenne représente près de 50% de la durée de vie résiduelle, il n'y a pas de différé d'amortissement à signaler.

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

- ➔ 100% des emprunts de la régie de l'eau sont classés 1A.



Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	Encours	Poids
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	10 115 989,78 €	24,91%
Caisse des Dépôts et Consignations	5 932 743,56 €	14,61%
Crédit Agricole des Savoie	5 893 883,37 €	14,51%
Banque Européenne d'Investissement	5 000 000,00 €	12,31%
La banque postale	4 810 165,66 €	11,84%
CA Corporate & Investment Bank	4 172 246,89 €	10,27%
Société de Financement Local	3 725 673,24 €	9,17%
Société Générale	431 282,21 €	1,06%
Agence France Locale	235 000,00 €	0,58%
Chambéry métropole	173 333,38 €	0,43%
CM Savoie-Mont Blanc	85 982,08 €	0,21%
Banque populaire des Alpes	22 956,69 €	0,06%
Agence de l'eau Rhône méditerranée corse	10 980,00 €	0,03%
Ensemble des prêteurs	40 610 236,86 €	100,00%

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est le premier prêteur de la régie de l'eau potable.

A noter l'apparition de la Banque Européenne d'Investissement en son nom propre du fait de l'éligibilité de la collectivité à ses financements très performants. La part de la banque dans l'encours ne fera que progresser dans les prochains exercices, il est probable qu'elle devienne le premier prêteur d'ici 2024.

Encours de dette de la Régie de l'assainissement

en K€	2008	2014	2017	2018	2019	2020	2021
	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €	en k €
CAPITAL REMBOURSE	941	1 925	2 094	2 053	1 938	2 217	2 241
INTERETS PAYES	336	995	930	882	861	808	753
ANNUITE TOTALE (capital remboursé + intérêts payés)	1 277	2 920	3 024	2 935	2 799	3 025	2 994
ENCOURS AU 31/12	13 397	39 859	40 606	38 553	36 615	34 398	32 157
Ratio de désendettement	8,55 ans	8,55 ans	7,56 ans	7,63 ans	5,9 ans	4,34 ans	4,63 ans
FLUX NOUVEAU	2 150	2 250	2 606	-	-	-	-
INTEGRATION DETTE CC COEUR DES BAUGES (01/01/2017)			1 141				
TAUX MOYEN PAYE AU 31/12	2,45%	2,45%	2,30%	2,29%	2,18%	2,27%	2,25%
PART DE L'ENCOURS A TAUX FIXE	50%	54,5%	62,0%	62,0%	64,0%	64,0%	64,0%
PART DE L'ENCOURS A TAUX VARIABLE	32%	45%	38,0%	38,0%	36,0%	36,0%	36,0%
PART DE L'ENCOURS A TAUX STRUCTURE	18%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

- ➔ Absence d'emprunt structuré dans l'encours.
- ➔ Stabilisation de l'encours de dette en 2015/2016 et désendettement depuis 2018.
- ➔ La capacité de désendettement reste en deçà de 10 ans. Vu la durée d'amortissement des équipements (30 à 60 ans, un ratio inférieur ou égal à 10 ans peut être considéré comme sain et performant pour ce type de budget. En fonction des capacités budgétaires futures, retenir un seuil de désendettement sur ce budget de 10 ans est un des leviers possibles.
- ➔ Ce budget présente une part de taux fixe très élevée ce qui vient contrebalancer l'exposition aux taux variables de la régie de l'eau potable.

Encours de dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
32 157 334 €	2,25%	16,2 ans	8,2 ans	36

La durée de vie moyenne représente près de 50% de la durée de vie résiduelle, il n'y a pas de différé d'amortissement à signaler.

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

- ➔ 100% des emprunts de la régie de l'assainissement sont classés 1A.



Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	Encours	Poids
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	15 588 245,53 €	48,47%
CA Corporate & Investment Bank	9 530 611,08 €	29,64%
Agence de l'eau Rhône méditerranée corse	2 072 154,49 €	6,44%
Crédit Agricole des Savoie	1 606 726,22 €	5,00%
La banque postale	1 005 000,00 €	3,13%
Société de Financement Local	888 155,76 €	2,76%
Caisse des Dépôts et Consignations	542 423,66 €	1,69%
Agence France Locale	470 000,00 €	1,46%
CM Savoie-Mont Blanc	257 946,46 €	0,80%
Budget Général – Grand Chambéry	160 000,00 €	0,50%
Commune St Jean d'Arvey	36 070,69 €	0,11%
Ensemble des prêteurs	32 157 333,89 €	100,00%

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est le premier prêteur de la régie de l'assainissement. La banque a fortement accompagné la collectivité lors des travaux de renouvellement de l'UDEP qui ont mobilisé 45 M€ de dépenses et nécessité 18 M€ de subventions et 27 M€ de reste à charge à couvrir par de l'autofinancement et de l'emprunt.

Encours de dette du budget annexe Mobilité

en K€	2008	2013	2014	2017	2018	2019	2020	2021
	en k €							
CAPITAL REMBOURSE	437	521	564	659	687	576	579	375
INTERETS PAYES	286	179	163	131	102	85	71	57
ANNUITE TOTALE (capital remboursé + intérêts payés)	723	700	727	790	789	661	650	432
ENCOURS AU 31/12	7 905	6 216	6 539	5 629	6 813	7 037	6 458	9 581
Hors résultat antérieur - Ratio de désendettement (en années) = Encours / Epargne brute	2,90 ans	25,58 ans	1,78 ans	1,41 ans	1,99 ans	2 ans	10,67 ans	2 ans
FLUX NOUVEAU	1 300	900	887	-	1 871	800	-	3 497
TAUX MOYEN PAYE AU 31/12	2,73%	2,73%	2,53%	1,89%	1,29%	1,16%	1,04%	0,59%
PART DE L'ENCOURS A TAUX FIXE	52%	46%	39%	32%	22%	19%	19%	48%
PART DE L'ENCOURS A TAUX VARIABLE	48%	31%	42%	57%	72%	78%	81%	52%
PART DE L'ENCOURS A TAUX STRUCTURE	0%	23%	19%	11%	6%	3%	0%	0%

- Stabilisation de l'encours de dette sur la période, Grand Chambéry a mobilisé une avance à taux 0 de l'Etat en 2021 qui offre une facilité de trésorerie et qui augmente en valeur l'encours de dette de ce budget.
- La capacité de désendettement reste en deçà de 10 ans mais ne suffit pas à elle seule pour apprécier la santé financière de ce budget annexe.
- A noter que ce budget est très sensible à la conjoncture. 2013 et 2020 sont des exemples qui montrent qu'une dégradation soudaine du contexte général et local génère une évolution très défavorable du ratio de désendettement du budget annexe.

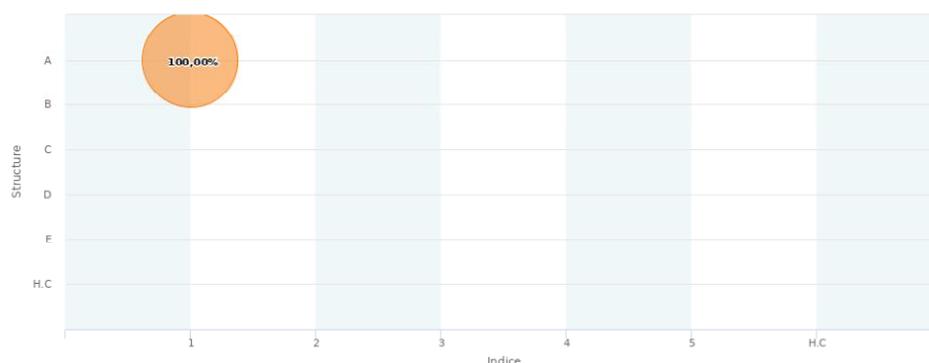
Encours de dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 580 678 €	0,59%	8,3 ans	4,6 ans	11

La durée de vie moyenne représente près de 50% de la durée de vie résiduelle, il n'y a pas de différé d'amortissement à signaler.

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

- 100% des emprunts du budget annexe Mobilité sont classés 1A.



Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	Encours	Poids
Etat Français	3 497 422,00 €	36,50%
CA Corporate & Investment Bank	2 281 267,00 €	23,81%
Société Générale	1 360 667,44 €	14,20%
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	1 029 351,32 €	10,74%
Caisse des Dépôts et Consignations	591 469,98 €	6,17%
Agence France Locale	564 000,00 €	5,89%
CM Savoie-Mont Blanc	256 500,00 €	2,68%
Ensemble des prêteurs	9 580 677,74 €	100,00%

L'Etat Français est le premier prêteur du budget annexe du fait de l'encaissement de l'avance aux AOM consentie en 2021. Cette avance sera remboursée en totalité d'ici 2027.

Encours de dette du budget Ordures ménagères des Bauges (intégré au budget Déchets des 38 communes à compter de 2022).

Encours de dette au 31/12/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
129 295 €	2,49%	12 ans	6 ans	2

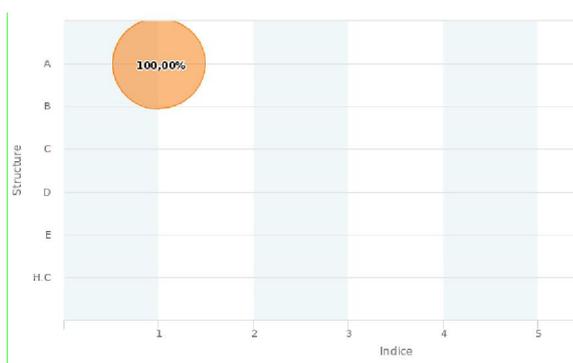
La durée de vie moyenne représente 50% de la durée de vie résiduelle, il n'y a pas de différé d'amortissement à signaler.

Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	Encours	Poids
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	108 414 €	83,85%
CA DES SAVOIE	20 881 €	16,15%
Ensemble des prêteurs	129 295 €	100,00%

Classification GISSLER de l'encours au 31/12/2021

→ Les 2 emprunts du budget Ordures ménagères des Bauges sont des emprunts à taux fixes donc classés 1A.



4. Les avances accordées par Grand Chambéry qui impactent l'encours de dette

Avances accordées aux communes-membres

Avance relative à la cession du foncier du parking cassine à la Ville de Chambéry

Dans le cadre du projet du parking de la Cassine, Grand Chambéry a délibéré le 13 juillet 2017 afin de prévoir et d'autoriser la cession foncière à la ville de Chambéry de parcelles propriétés de Chambéry métropole – Cœur des Bauges.

Ces parcelles, acquises à l'amiable ont fait l'objet d'une cession à la Ville de Chambéry, puisque le projet est porté par la Ville qui a concédé à un opérateur chargé de réaliser le parking public.

La cession totalise approximativement 8 374 m² de terrains pour un montant de 4 363 790 €.

Les parcelles ont été cédées à la Ville au prix de 4 542 783,48 € (taux d'intérêts = 0,25%) selon l'échéancier suivant :

2017 : 50 000 €

2018 : 100 000 €

2019 : 100 000 €

De 2020 à 2046, soit 27 ans : 158 991,98 € par an.

Grand Chambéry émet donc deux titres à l'encontre de la Ville de Chambéry chaque fin d'année pour l'annuité correspondante, un pour le capital et un pour les intérêts.

Avance relative à la participation de Cognin aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau sur la commune de Cognin

La commune de Cognin a décidé de réaliser un éco quartier sur le plateau de Villeneuve identifié comme un pôle préférentiel dans le schéma de cohérence territorial (SCOT). La communauté d'agglomération intervient dans ce projet au titre de ses compétences et assure un portage financier de l'ensemble de l'opération que la commune de Cognin s'engage à rembourser.

Le montant total porte sur une somme de 4,7 M€ à rembourser selon l'échéancier suivant :

2018 à 2023 : Capital constant de 250 000€/an et 0€ de frais de gestion

2023 à 2036 : Echéance constante de 250 000€/an dont 0,5% au titre de frais de gestion.

L'opération sera intégralement soldée en 2036.

Conclusion :

Ces données montrent que Grand Chambéry porte au 31/12/2021 plus de 7,3 M€ de dette sur le Budget Principal affecté à des portages financiers qui feront l'objet de remboursements différés ou qui doivent générer des ressources financières permettant leur paiement intégral.

Cette dette n'est donc pas liée à un équipement ou une infrastructure propre à Grand Chambéry mais dépend de la capacité d'une autre institution à honorer sa dette d'une part et la réussite d'une politique majeure de développement économique d'autre part.

Sans cette dette, l'encours de Grand Chambéry serait ramené de 157,5 M€ à 150,2 M€ au 31/12/2021.

5. Cas particulier d'avances internes entre budgets.

Avances budgétaires entre le Budget Principal et les Régies d'eau potable et d'assainissement.

En 2004 et pour une durée de 18 ans, Grand Chambéry a décidé que le Budget Principal devait intervenir en solidarité des Régies de l'eau potable et de l'assainissement en leur attribuant une avance budgétaire de 5 000 000 € dont 2,6 M€ à l'eau potable et 2,4 M€ à l'assainissement. Cette avance, permise par les règles en vigueur, a été consentie au taux de 0% et est remboursable annuellement selon un profil « constant » de 333 334€. Pour rappel à cette époque, les taux d'intérêts évoluaient entre 5 et 7%, la collectivité a donc su optimiser astucieusement l'équilibre de ses différents budgets et permis aux régies de réaliser des économies non négligeables.

Ce dispositif prend fin en 2022 avec le paiement du solde par les deux régies.

On estime sur la période que cette opération aura permis d'économiser 2,5 M€ d'intérêts d'emprunt **dont 1,3 M€ pour l'eau potable et 1,2 M€ pour l'assainissement.**

Le budget Général aura donc contribué de manière indirecte à soutenir l'équilibre des deux régies dans des proportions importantes.

2. Bilan de la stratégie de gestion active de la dette

Une stratégie de gestion de la dette doit s'apprécier sur plusieurs années. En effet, selon les opportunités de financement, des évolutions réglementaires et de la politique d'investissement de la collectivité, cette dernière peut être impactée de manière considérable.

Plusieurs points sont à noter depuis 2005, confortés en 2009 et reconduits depuis 2015 :

- Recours aux taux variables classiques depuis 2005.
- Absence d'emprunt « toxique » dans l'encours de dette.
- Adhésion à l'Agence France Locale en 2014.

Prérequis : La gestion de la dette doit également être analysée au regard des résultats du compte administratif chaque année. Il peut être intéressant pour la collectivité d'optimiser le recours à l'emprunt en période de taux bas et de limiter ce dernier en cas de remontée des taux en mobilisant le résultat reporté de fonctionnement (002) arrêté chaque année.

Par ailleurs, seront évoqués dans cette partie les intérêts des emprunts payés réellement hors ICNE. **Ce rapport ne doit donc pas être comparé aux maquettes des comptes administratifs car les montants vont différer quelque peu du fait des ICNE (Intérêts Courus non Echus). L'objectif est d'opérer une analyse sur la base de montants réels.**

1. Bilan de la stratégie pluriannuelle de recours aux taux variables classiques depuis 2005 pour la totalité de l'encours de dette de Grand Chambéry

S'il est **indispensable de conserver au minimum 33% de taux fixe** dans un portefeuille d'emprunt afin de disposer d'une base figée et connue de charges financières, les **taux variables offrent cependant de nombreux avantages** malgré les évolutions que ce type d'indexation peut générer sur la stabilité du coût de la dette.

Pour illustrer ce point, **si 100% de l'encours de dette de Grand Chambéry était indexé à taux fixe**, les **conséquences financières d'une telle situation pour l'année 2021** seraient les suivantes : *(Pour cette estimation, un taux fixe moyen de 2% environ est appliqué à l'ensemble des emprunts à taux variable. Ce niveau constitue une moyenne entre tous les niveaux de taux proposés entre 2013 et 2021 (Entre 1,5% et 2,5%).*

On obtiendrait ainsi des conditions de taux, en valeur, présentant un taux moyen de 2,2%

Charge réelle des intérêts payés en 2021 : **3 839 K€**

Charge simulée des intérêts payée en 2021 avec un encours à 100% à taux fixe : **5 438 K€.**

Charge simulée des intérêts qui aurait été payée en 2021 avec un encours calculé à partir du taux moyen des collectivités : **4 251 K€.**

Le même exercice a été réalisé **sur la période 2009/2021**. La méthode de calcul retenue pour cette simulation est la même que celle utilisée précédemment et seuls les résultats tous budgets consolidés sont repris ci-dessous.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DE GRAND CHAMBERY CONSOLIDEE DEPUIS 2009														
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
	en k €													
ENCOURS AU 31/12	139 172	147 965	153 255	160 625	174 477	183 125	200 240	217 345	232 530	246 113	247 087	243 200	245 114	
INTERETS PAYES REELLEMENT	3 878	4 244	4 925	4 844	4 524	4 610	4 507	4 565	4 651	4 645	4 257	4 115	3 839	SOLDE
INTERETS PAYES SI TAUX MOYEN DES COLLECTIVITES	3 722	3 998	5 063	5 088	5 073	5 354	5 214	5 350	5 377	5 387	4 727	4 638	4 251	
Différence	- 156	- 246	138	244	549	744	707	785	726	742	470	523	412	5 638
INTERETS PAYES SI ENCOURS DE DETTE 100% TAUX FIXE	4 219	4 844	5 349	5 761	5 810	5 300	5 730	5 800	5 729	6 158	6 517	6 017	5 438	SOLDE
Différence	341	600	424	917	1 286	690	1 223	1 235	1 078	1 513	2 260	1 902	1 599	15 068

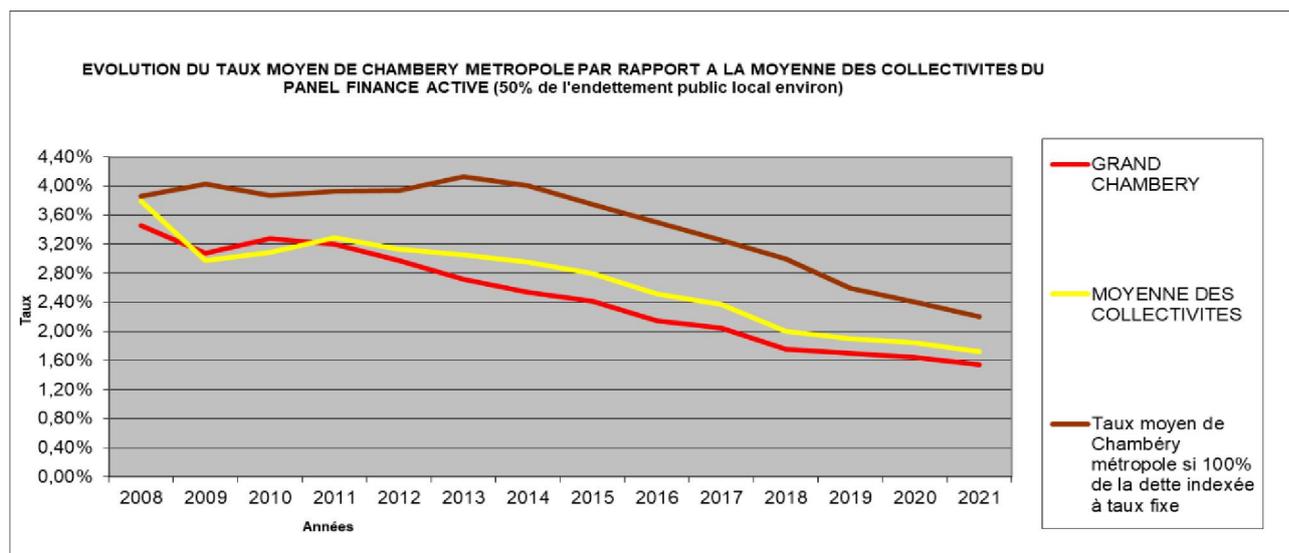
La progression de la part de taux variable dans l'encours de dette de Chambéry métropole puis de Grand Chambéry simultanée à une forte baisse des taux depuis 2012 et accentuée depuis 2017 a permis à la collectivité d'économiser sur la période 2009/2021 :

- **un montant de 15 M€ par rapport à une dette indexée à 100% à taux fixe.** La stratégie du « tout taux fixe » se serait avérée très coûteuse et défavorable sur la période 2009/2021.

- **un montant de 5,6 M€ par rapport à la moyenne des autres collectivités.** Cela signifie que **Grand Chambéry a mieux performé que la moyenne sur la période.** Cette donnée permettra de relativiser les évolutions ultérieures qui présenteraient un résultat inverse.

Ce bilan confirme l'intérêt d'avoir eu recours aux taux variables classiques sur la décennie 2010/2020.

Grand Chambéry a mené une stratégie de variabilisation de son encours plus anticipée que les autres collectivités ce qui a permis à partir de 2011 d'être tout le temps en deçà du taux moyen dans des proportions significatives qui n'ont fait que s'accroître surtout entre 2013 et 2018, période durant laquelle l'encours de dette a fortement progressé de 183 M€ à 246 M€ (+34%). Depuis 2019, on notera une réduction de l'écart du fait de taux variables plancher à 0 et de taux fixes proposés compris entre 0,5 et 1,5% selon les durées d'emprunt.



Il est important de noter qu'en 2021, pour un encours de 245,1 M€, Grand Chambéry aura payé un montant d'intérêts des emprunts similaire à celui payé en 2009 lorsque l'encours s'établissait à 139 M€, Grand Chambéry a su profiter d'excellentes conditions d'emprunts sur la décennie 2010/2020 pour financer ses investissements d'envergure et structurants.

Il apparaît dès lors et désormais nécessaire d'enclencher un désendettement progressif car la remontée des taux d'intérêts à l'avenir risque de grever les budgets de fonctionnement de la collectivité, notamment le budget principal et plus particulièrement le budget Général en son sein.

2. Bilan de l'adhésion à l'Agence France Locale en 2014

En 2012 et 2013, Grand Chambéry a été confrontée à une situation de « crédit Crunch » correspondant à un resserrement très important des capacités des banques à prêter aux collectivités et sur des durées d'amortissement courtes, en deçà des durées d'amortissement des équipements financés durant la période. Afin de diversifier ses sources d'approvisionnement, de ne plus être totalement dépendant du marché bancaire classique, de tenir compte de l'incapacité organisationnelle de la collectivité à se positionner directement sur le marché « obligataire », adhérer à l'Agence France Locale est une option qui s'est rapidement imposée. Il est important de noter que le Département de la Savoie est membre fondateur de l'AFL et quelques communes de Grand Chambéry sont également membres (La Motte Servolex par exemple).

Les conditions d'adhésion à l'Agence France Locale (AFL) étaient les suivantes :

Un apport en capital initial (l'ACI) est demandé à chaque Collectivité souhaitant adhérer à la Société Territoriale. Cet ACI correspond à une participation de la Collectivité concernée au capital de la Société Territoriale. L'ACI est versée par la Collectivité à la Société Territoriale, laquelle en reverse au minimum 95 % à l'Agence France Locale.

Le versement des ACI permet de respecter le niveau de capitalisation requis pour que l'Agence France Locale puisse exercer une activité d'établissement de crédit spécialisé.

La collectivité s'est donc acquittée d'un apport en capital de 736 900€ durant les années 2014 (245 700 €), 2015 (245 600 €) et 2016 (245 600 €). La fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges a élargi le périmètre du nouveau budget principal et nécessité un apport en capital complémentaire de 58 700 € durant les années 2017 (19 600€), 2018 (19 600€) et 2019 (19 500€).

Le temps de retour sur investissement était estimé entre 5 et 7 ans.

Montant de l'encours contracté avec l'AFL depuis 2014, durées et conditions obtenues :

2015 : 10 500 000 € sur 20 ans

2016 : 12 000 000 € sur 20 ans

2017 : 0 €

2018 : 20 000 000 € sur 40 ans et 5 000 000€ sur 10 ans

2019 : 0 €

2020 : 0 €

2021 : 0 €

Lors des consultations de 2015 et 2016, l'AFL était la meilleure banque avec des offres inférieures de -0,20% par rapport aux autres établissements. **Economies de 22 000 €/an.**

Economies générées lors de la consultation 2015 : 200 000€ (20 000 € = 0,01%) sur 20 ans

Economies générées lors de la consultation 2016 : 240 000€ (24 000 € = 0,01%) sur 20 ans

En 2018, l'AFL a été très performante et les offres proposées étaient inférieures de 0,50 pour l'enveloppe à 10 ans et 0,50 pour l'enveloppe à 40 ans. **Economies de 57 500 €/an.**

Economies générées lors de la consultation 2018 : 75 000€ (2 500 € = 0,01%) sur 10 ans.

Economies générées lors de la consultation 2018 : 2 000 000€ (40 000 € = 0,01%) sur 40 ans.

→ Soit un total de 79 500€

L'apport en capital auprès de l'AFL serait donc plutôt amorti en 10 ans.

Etre membre de l'AFL implique une vigilance : Si défaillance de l'un des emprunteurs, tous les autres emprunteurs de l'AFL seraient appelés en garantie pour honorer une quote-part du remboursement des emprunts contractés par la collectivité « défaillante ».

→ Ce risque apparaît très limité à ce jour mais il mérite d'être rappelé.

3. Pilotage de l'encours de dette du Budget Principal seul et son appréciation dans le cadre d'un dispositif de « surveillance ».

Analyse rétrospective 2010/2021 du Budget Principal (Général + Déchets) et de la capacité à emprunter de la collectivité depuis 2010.

Pour rappel, le budget principal comprend en son sein 2 budgets. Le budget Général et le budget Déchets. Le ratio de désendettement plafond sur le budget Général est jusqu'à présent fixé à 12 ans. Le ratio de désendettement plafond sur le budget Déchets est jusqu'à présent fixé à 8 ans.

En appliquant une pondération selon le poids des différents budgets, on obtient un ratio de 11,1 ans qui doit constituer un plafond pour mesurer la capacité de la collectivité à s'endetter sur le budget principal.

Analyse de l'encours au regard de la capacité d'épargne annuelle de la collectivité

31/12	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EPARGNE	11.8	14	12.7	14.4	16	13.6	9.4	13.1	15.1	19.1	19	16,5
Encours	89	88.5	92.1	98.6	104.9	119	133.6	144	156.3	161.8	163.7	162.6
<i>CD en années</i>	7.5	6.3	7.2	6.8	6.5	8.8	14.2	11	10.4	8.5	8.6	9.9
Plafond théorique 11,1 ans	131	155	141	160	178	151	104	145	168	212	228	184

➔ **Ce tableau montre que le budget Déchets améliore la présentation consolidée des comptes et la capacité théorique du budget Principal à s'endetter. Une analyse plus fine budget par budget est donc nécessaire.** Ce bilan permet d'observer la dégradation soudaine des comptes entre 2014 et 2016 consécutive à la baisse des dotations de l'Etat, suivi d'une amélioration très significative entre 2017 et 2020 avant un tassement en 2021 lié à la crise COVID notamment.

➔ **Dans le même temps, le montant des intérêts des emprunts n'a fait que diminuer sur la période ce qui signifie que l'endettement supplémentaire n'a eu aucun impact financier et budgétaire sur l'équilibre de la section de fonctionnement.** En 2010, Grand Chambéry payait 2,8 M€ de frais financiers. En 2021 Grand Chambéry paie 2,3 M€ de frais financiers. La baisse continue des taux d'intérêts sur la période explique cette situation. Le taux moyen a été divisé par 2 entre 2010 et 2020.

Le tableau ci-après reprend les éléments pluriannuels de l'encours, des intérêts et taux.

En M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette au 31/12	89	88.5	92.1	98.6	104.9	119	133.6	144	156.3	161.8	163.7	162.6
Intérêts (ICNE inclus) hors IRA	2.8	2.9	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.8	2.6	2.5	2.3
Taux moyen	3.2%	3.3%	3.1%	2.8%	2.6%	2.4%	2.1%	2%	1.8%	1.6%	1.5%	1.4%

Budget Général

31/12	2014	2017	2018	2019	2020	2021
EPARGNE	12.3	8.5	10.8	15.3	15	13
Encours	98.8	135.9	149.4	155.6	158	157.5
CD en années	8 ans	16 ans	13,9 ans	10,2 ans	10,6 ans	12,2 ans
Plafond théorique d'endettement à 12 ans	147.6	102	129.6	183.6	180	156

- ➔ **La capacité du budget Général à s'endetter est très sensible au niveau de l'épargne pour pouvoir supporter le poids de cette dette.** On notera des ratios dégradés en 2017 et 2018 du fait des baisses de dotations subies entre 2014 et 2017. **Ces ratios ont été fortement améliorés et sécurisés à un niveau proche de 10 ans en 2019 et 2020.**
- ➔ Au 31/12/2014, Grand Chambéry présentait déjà un ratio de désendettement de 8 ans alors que la collectivité était engagée dans d'importants travaux notamment sur le PEM qui allaient mobiliser des emprunts supplémentaires et dégrader les ratios. **Ce ratio était correct mais il ne laissait pas de marges de manœuvres significatives compte tenu des baisses de dotations annoncées à cette époque et poursuivies jusqu'en 2017.**
- ➔ Le budget Général, au regard des résultats 2021, mobilise au maximum sa capacité à emprunter et à supporter le poids de sa dette. **Ce budget a atteint un niveau plafond d'endettement qu'il ne doit pas dépasser durablement. Toute recherche ultérieure de marge de manœuvre en fonctionnement passerait nécessairement par une stratégie future de désendettement.**

Budget Déchets

Contrairement au budget Général et compte tenu de la spécificité du budget Déchets et de la faible durée de vie des équipements financés (matériel roulant et conteneurs notamment d'une durée comprise entre 7 et 12 ans), il est préférable de retenir un plafond d'endettement théorique fixé à 8 ans de capacité de désendettement.

31/12	2014	2017	2018	2019	2020	2021
EPARGNE	3.8	4.6	4.3	3.8	4	3.5
Encours	6.1	8.1	6.9	6.3	5.7	5.2
CD en années	1,6 ans	1.8 ans	1.6 ans	1.7 ans	1.4 ans	1.5 ans
Plafond théorique d'endettement à 8 ans	30.4	36.8	34.4	30.4	32	28

On notera depuis 2017 une lente et régulière « érosion » de l'épargne dégagée par le budget Déchets. Le niveau dégagé en 2021 reste cependant très performant mais il devra être préservé compte tenu de la volonté de la collectivité d'investir fortement sur cette compétence avec un plan d'investissement estimé à 25 M€. **Il est observé que la collectivité disposait de capacités à emprunter et donc à investir assez fortes sur cette compétence entre 2014 et 2020.**

4. L'encours de dette du budget Général de Grand Chambéry résulte également de l'ensemble des solidarités et portages qu'elle assure auprès d'autres collectivités.

L'analyse consiste à retraiter l'encours de dette des mécanismes de cessions à paiement différé, de portage d'investissement en solidarité de collectivités et de la volonté de la collectivité de reconstituer un résultat antérieur permettant de sécuriser la collectivité, de ne pas hypothéquer l'avenir, de transmettre une situation en ordre de marche et d'activer un mécanisme de provisions compte tenu des engagements contractuels en cours.

Le résultat suivant est obtenu.

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours du budget Général	135.9	149.4	155.6	158	157.5
Cession à paiement différé Parking Cassine à Chambéry	4.3	4.2	4.1	4	3.8
Portage pour la commune de Cognin des travaux Villeneuve	4.5	4.2	4	3.8	3.5
Résultat reporté (002)	6.2	8.3	15.7	22.2	22.2
Provision constituée sur le budget Général		4	4.5	4.5	4.5
Encours théorique si les 4 lignes précédentes = 0	121.2	128.7	127.3	123.5	123.5

Ce tableau met en valeur plusieurs éléments :

- **L'effort de solidarité qu'a engagé la collectivité vis-à-vis de deux communes-membres.** Le fait de porter une cession à paiement différé d'une part et d'opérer un effort de portage significatif dans le cadre d'un projet urbain d'autre part, pour un montant total de 7,3 M€ en 2021, c'est autant de capacité d'investissement en moins pour d'autres thématiques et un portage de dette pour le compte d'un partenaire.
- **La volonté de constituer une provision couvrant les risques auxquels la collectivité est confrontée** de sorte à laisser une agglomération sécurisée.
- Le choix de profiter des taux d'intérêts très bas en empruntant à taux fixe pour tous les nouveaux emprunts signés entre 2017 et 2020 et de reconstituer dans le même temps un important résultat de fonctionnement représentant plus de 6 mois de dépenses courantes.

Si la collectivité avait fait des choix de gestion différents, l'encours de dette du Budget Principal aurait tout aussi pu être « stabilisé » depuis 2017 entre 121 et 124 M€.

Cependant, il est préférable d'être endetté à hauteur de 157,5 M€ à fin 2021, vu le niveau des taux d'intérêts avec un résultat reporté de fonctionnement de 22,2 M€, 7,3 M€ de portages et 4,5 M€ de provisions plutôt que 123,5 M€ sans aucune capacité de financement complémentaire ni aucune couverture de risques identifiés à ce jour. Les portages sont une sorte de capacité de désendettement supportée par Grand Chambéry à la place des 2 communes concernées.

Rappel : Un résultat antérieur ne permet pas de créer un effet de levier pour emprunter et il n'est pas pris en compte dans le calcul du ratio de désendettement. **C'est une enveloppe qui sécurise la collectivité face à toute évolution défavorable tant en dépenses qu'en recettes.**

5. Bilan de l'absence d'emprunts « risqués » dans l'encours de dette

Grand Chambéry n'a pas été concernée par la problématique des emprunts « toxiques » qui a impacté significativement les budgets d'un nombre important de collectivités locales.

Chaque euro payé au titre des intérêts des emprunts aura donc servi à financer la politique d'investissement de la collectivité et n'aura jamais été excessif sur la période 2009/2021.

Il est important de noter que le fonds de soutien mis en place par l'Etat pour la prise en charge du surcoût lié aux emprunts toxiques offrait la possibilité pour les collectivités de « capitaliser » le montant des pénalités, ce qui augmente l'encours de dette en volume. Plusieurs collectivités ont été impactées fortement par cette problématique sur des volumes en capital de plusieurs dizaines de millions d'euros rendant incontournable la capitalisation des pénalités de sorties dans des proportions pouvant atteindre 15 à 25 M€ selon les cas. Malgré les retraitements autorisés par l'Etat, une collectivité présentant cette situation voit sa capacité d'emprunt très nettement réduite.

A titre d'exemple et dans ce schéma, Grand Chambéry aurait été dans l'incapacité totale, à périmètre fiscal identique en vigueur ce jour, de financer la construction de la nouvelle piscine aqualudique du Stade et de remettre à niveau pour 20 ans la piscine de Buisson Rond.

La gestion de la dette a donc un impact très important sur la politique d'investissement menée par une collectivité.

6. Actions menées sur l'encours de dette en 2019, 2020 et 2021

Contrats nouveaux signés en 2019

- **Nouveau prêt de 8 000 000 € avec le Crédit Agricole des Savoie sur le budget Principal**

Conditions de taux obtenues :

Phase de mobilisation : à partir du 1^{er} janvier 2020 – 10% avant le 31 mars et le solde avant le 30 septembre 2020.

Phase de consolidation :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt trimestriel : Taux fixe de 0,65%

Score GISSLER : 1A.

- **Ligne de trésorerie**

Grand Chambéry a renouvelé sa ligne de trésorerie en décembre 2019 afin de sécuriser ses besoins quotidiens en trésorerie.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie de **3 500 000 € contractée avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie** sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter de la mise en place jusqu'au 31/12/2020

Commission d'engagement : 0,05% du capital emprunté

Commission de non-utilisation : néant

Taux : EURIBOR 3 MOIS + 0,50% (flooré à 0,00%).

Contrats nouveaux signés en 2020

- **Nouveau prêt de 7 000 000 € avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes sur le budget Principal**

Conditions de taux obtenues :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,50%

Score GISSLER : 1A.

- **Nouveau prêt de 6 000 000 € avec le Crédit Agricole des Savoie sur le budget Principal**

Conditions de taux obtenues :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt trimestriel : Taux fixe de 0,59%

Score GISSLER : 1A.

- **Nouveau prêt de 5 000 000 € avec La Banque Postale sur le budget Principal**

Conditions de taux obtenues :

Phase de mobilisation : 1 an, soit du 15/02/2021 au 15/02/2022

Taux : €STER + 0,74 %

Phase de consolidation :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt trimestriel : Taux fixe de 0,57%

Score GISSLER : 1A.

- **Ligne de trésorerie**

Grand Chambéry a renouvelé sa ligne de trésorerie en décembre 2020 afin de sécuriser ses besoins quotidiens en trésorerie.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie de **5 000 000 € contractée avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie** sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter de la mise en place jusqu'au 08/12/2021

Commission d'engagement : 0,05% du capital emprunté

Commission de non-utilisation : néant

Taux : EURIBOR 3 MOIS + 0,35% (flooré à 0,00%).

Contrats nouveaux signés en 2021

- **Nouveau prêt de 30 000 000 € avec la Banque Européenne d'Investissement pour les investissements de la période 2020 à 2024 en matière d'eau potable, d'assainissement, de protection contre les crues et de gestion des eaux pluviales.**

Conditions de taux obtenues :

Phase de mobilisation : jusqu'en décembre 2024

Phase de consolidation :

Durée : 25 ans maximum

Taux d'intérêt trimestriel : EURIBOR 3 MOIS + 0,392 max

Score GISSLER : 1A.

- **Ligne de trésorerie**

Grand Chambéry a renouvelé sa ligne de trésorerie en novembre 2021 afin de sécuriser ses besoins quotidiens en trésorerie.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie de **5 000 000 € contractée avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie** sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter de la mise en place jusqu'au 30/11/2022

Commission d'engagement : 0,05% du capital emprunté

Commission de non-utilisation : néant

Taux : EURIBOR 3 MOIS + 0,30% (flooré à 0,00%).

3. Prospective et recommandation en matière d'endettement par budget d'ici 2026

Une stratégie en matière d'endettement est guidée par plusieurs enjeux. Cependant, la mesure du ratio financier de désendettement rapprochant l'encours de dette à l'épargne dégagée annuellement par la collectivité constitue le principal levier de pilotage.

Le ratio de désendettement peut différer selon les budgets. Il doit en effet être adapté à la durée de vie moyenne des équipements et infrastructures financés dans le périmètre du budget. Afin d'objectiver au mieux l'analyse à l'instant T, on part du principe que les budgets de la collectivité sont analysés à mi- vie des équipements financés. Cette observation amène donc le résultat suivant : **Considérant que l'analyse instantanée du budget s'opère à mi- vie des équipements financés, le ratio de désendettement de la collectivité ne doit pas dépasser 50% de la durée moyenne d'amortissement.**

A cet effet, la grille de lecture suivante peut-être proposée :

Budget Général : On considère que les équipements s'amortissent en moyenne sur 20 ans, pour ceux qui s'amortissent car tous les investissements ne s'amortissent pas sur ce type de budget (exemple bâtiment administratif non productif de revenus ne s'amortit pas). Dans ce cas, c'est une durée théorique moyenne d'utilisation de 20 ans qui sera retenue considérant cette durée comme justifiée avant d'envisager de nouveaux travaux importants et de remise à niveau. **A mi- vie et en instantané, le ratio de désendettement de ce budget ne doit donc pas dépasser 10 ans.**

Si la collectivité décide d'appliquer des taux de fiscalité supérieurs à la moyenne de sa strate ou décide d'activer le levier fiscal, alors ce ratio devra être ramené à 8 ans de sorte à disposer d'un effet « tampon » en cas d'évolution instantanée défavorable des sources de financement du budget.

Budget Déchets : On considère que les équipements s'amortissent en moyenne sur 12 à 15 ans. **A mi- vie et en instantané, le ratio de désendettement de ce budget ne doit pas dépasser 8 ans.**

Budget Mobilité : On considère que les équipements s'amortissent en moyenne sur 12 à 15 ans, **A mi- vie et en instantané, le ratio de désendettement de ce budget ne doit pas dépasser 8 ans.**

Budgets Eau et Assainissement : On considère que les équipements s'amortissent en moyenne sur 20 à 30 ans. **A mi- vie et en instantané, le ratio de désendettement de ce budget ne doit pas dépasser durablement 12 à 15 ans.** En cas de programmes travaux exceptionnels par leur ampleur (rattrapage de sous investissements passés, reprise sur une infrastructure majeure d'une durée de vie supérieure), le ratio peut être toléré jusqu'à 15 ans.

Conclusion :

Une collectivité qui présenterait un ratio de désendettement au-delà des seuils exposés pour chaque budget et avec un patrimoine très vieillissant nécessitant d'importantes remises à niveau ne présenterait pas une situation financière saine. → La collectivité se trouverait de fait dans l'incapacité théorique de financer les travaux correspondants.

Précaution d'analyse : L'ensemble des recommandations sont définies à partir du contexte financier en vigueur en octobre 2022. Il est nécessaire d'apprécier ces données avec prudence car le contexte actuel est très mouvant.

Budget Principal (Général + Déchets)

Dorénavant, il est nécessaire de scinder en 2 l'encours de dette du budget Principal de la manière suivante :

- Encours de dette du budget Général.
- Encours de dette du budget Déchets des 38 communes.

Cette distinction est importante car depuis 2019, les ressources du budget Déchets font l'objet d'une affectation règlementaire dédiée aux dépenses relevant du budget Déchets ce qui n'était pas le cas jusqu'à cette date. Ce budget fonctionne donc tel un budget annexe mais reste encapsulé au sein du budget Principal de la collectivité.

	Budget Principal	
	Budget Général	Budget Déchets
Encours au 31/12/2021	157,454 M€	5,182 M€
Epargne brute 2021	12,955 M€	3,550 M€
Ratio de désendettement	12,15 ans	1,46 an

La lecture de ces ratios montre qu'au sein du budget Principal, deux situations inverses sont observées :

- Un budget Général au maximum voire au-delà de ses capacités d'emprunt.
- Un budget Déchets qui dispose de capacités d'emprunt assez significatives.

La stratégie 2022/2026 pourrait donc consister à :

- **Ramener le ratio de désendettement du budget Général à 10 ans d'ici 2026** dans l'hypothèse de taux de fiscalité inchangés en 2026 par rapport à 2022. ***Dans le cas d'une activation du levier fiscal d'ici 2026, le ratio de désendettement devra être ramené à 8 ans.***
- **Viser un ratio de désendettement du budget Déchets dans la limite maximale de 8 ans** compte tenu de la durée d'amortissement limitée des équipements financés (principalement des camions ou des conteneurs) et de l'importante PPI identifiée à engager.

Focus sur le budget Général

Cas particulier en 2022/2023, la remontée des taux d'intérêts qui rend plus que jamais nécessaire un désendettement du budget Général.

Au-delà des capacités d'épargne du budget Général, la remontée des taux d'intérêts en 2022 qui produira ses effets en 2023 ne fait que conforter cet objectif de désendettement du budget Général. Le taux moyen des intérêts payés va probablement se dégrader sur la période 2023/2026 par rapport à 2021/2022 **mais le désendettement envisagé permettrait de « contenir » la hausse et de conserver une enveloppe budgétaire à allouer aux intérêts des emprunts compris entre 2,3 et 3 M€ comme c'est le cas depuis 2010.**

Le budget Général de Grand Chambéry étant engagé sur la voie du désendettement, des remboursements anticipés seront opérés d'ici le 1^{er} janvier 2023 de sorte à accélérer le désendettement et minorer significativement et immédiatement le poids des intérêts des emprunts des prochaines années.

Quatre emprunts ont ainsi été identifiés :

Emprunt n°1 sur le budget Général

Banque titulaire du prêt : LA BANQUE POSTALE / SFIL

Référence du prêt : 513756

Montant remboursé par anticipation : 1 100 000€

Date de remboursement : 01/01/2023

Indemnité de remboursement anticipé : 42 350€

Taux d'intérêts quitté : Euribor 3 mois + 1,46%

Emprunt n°2 sur le budget Général

Banque titulaire du prêt : LA BANQUE POSTALE / SFIL

Référence du prêt : 513757

Montant remboursé par anticipation : 3 062 500€

Date de remboursement : 01/11/2022

Indemnité de remboursement anticipé : 139 343,75€

Taux d'intérêts quitté : Euribor 3 mois + 1,47%

Emprunt n°3 sur le budget Général

Banque titulaire du prêt : AGENCE FRANCE LOCALE

Référence du prêt : Prêt n°14

Montant remboursé par anticipation : 2 500 000,10€

Date de remboursement : 20/12/2022

Indemnité de remboursement anticipé : 99 700€

Taux d'intérêts quitté : Euribor 3 mois + 1,40%

Emprunt n°4 sur le budget Général

Banque titulaire du prêt : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Référence du prêt : A0115286000

Montant remboursé par anticipation : 6 561 105,91€

Date de remboursement : Avant le 31/12/2022

Indemnité de remboursement anticipé : 3% du capital remboursé, soit 196 833,18€

Taux d'intérêts quitté : Euribor 3 mois + 0,96%

Soit un total de -12,123 M€ d'ici le 31/12/2022.

Soit un total de -13,223 M€ d'ici le 01/01/2023.

Le montant total des indemnités de remboursement anticipé s'établira à près de 480 000€. **Cette somme sera entièrement couverte en 1 année (2023) compte tenu de la remontée des taux d'intérêt dans de très fortes proportions entre 2022 et 2023.**

En effet, si l'on suivait le profil historique de désendettement du budget Général, le montant des intérêts à payer en 2023 s'établirait à 3,5 M€. Du fait des remboursements anticipés, le montant des intérêts à payer en 2023 serait ramené à 3 M€.

C'est donc une opportunité à saisir dans la mesure où ce type d'opérations n'est habituellement rentable qu'au bout de 4 ou 5 exercices budgétaires voire plus.

Par ailleurs, il convient de comparer la moyenne des marges bancaires quittées (**1,25% dans notre cas**) avec les marges actuellement pratiquées par les établissements bancaires (**0,5%**) et qui ne semblent pas devoir varier significativement en 2023.

La durée moyenne restante des emprunts remboursés par anticipation s'établissait à 12 ans.

Dans l'hypothèse où Grand Chambéry mobiliserait 12 M€ d'emprunts nouveaux d'ici fin 2024 aux conditions de marges à 0,5%, une économie supplémentaire de 0,7 points serait observées.

Si l'on chiffre cette économie, le résultat de 495 000€ serait obtenu :

Années	CAPITAL 01/01	Annuité	CAPITAL AU 31/12	Cout à 1,25	Cout à 0,5
2025	12 000 000,00	1 200 000,00	10 800 000,00	150 000,00	60 000,00
2026	10 800 000,00	1 200 000,00	9 600 000,00	135 000,00	54 000,00
2027	9 600 000,00	1 200 000,00	8 400 000,00	120 000,00	48 000,00
2028	8 400 000,00	1 200 000,00	7 200 000,00	105 000,00	42 000,00
2029	7 200 000,00	1 200 000,00	6 000 000,00	90 000,00	36 000,00
2030	6 000 000,00	1 200 000,00	4 800 000,00	75 000,00	30 000,00
2031	4 800 000,00	1 200 000,00	3 600 000,00	60 000,00	24 000,00
2032	3 600 000,00	1 200 000,00	2 400 000,00	45 000,00	18 000,00
2033	2 400 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	30 000,00	12 000,00
2034	1 200 000,00	1 200 000,00	-	15 000,00	6 000,00
TOTAL				825 000,00	330 000,00
ECONOMIE REALISEE				Sur 10 ans	495 000,00

Ce tableur présente l'économie réalisée en valeur budgétaire.

En conclusion, le coût des indemnités de remboursement anticipé serait couvert budgétairement à 100% quel que soit le choix fait de réemprunter immédiatement ou non.

Ci-après, une projection théorique du désendettement possible et de son impact sur les intérêts des emprunts à payer après prise en compte des remboursements anticipés exposés précédemment.

Année	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Encours	134,510 M€	132,914 M€	131,955 M€	130,427 M€	128,325 M€
Epargne projetée	12,100 M€	12,267 M€	11,965 M€	12,325 M€	12,625 M€
CD cible si taux de fiscalité inchangé	11,12 ans	10,84 ans	11,03 ans	10,58 ans	10,16 ans
Intérêts estimés	2,230 M€	3,000 M€	3,000 M€	2,850 M€	2,800 M€
IRA	0,478 M€				
Capital (classique + RA)	22,944 M€	10,743 M€	10,105 M€	10,674 M€	11,248 M€
Taux moyen	1,50%	2,30%	2,34%	2,27%	2,26%
Recours à l'emprunt	0€	9,146 M€	9,146 M€	9,146 M€	9,146 M€
Désendettement net	-22,944 M€	-1,597 M€	-0,959 M€	-1,528 M€	-2,102 M€

La proposition consiste donc à ramener le budget Général vers le seuil de 10 ans progressivement d'ici 2026 et à taux de fiscalité inchangé de sorte à ne pas pénaliser

l'équilibre de l'ensemble des politiques publiques actuellement mises en œuvre et d'agir en douceur.

En cas d'activation du levier fiscal ou tarifaire, ce seuil devra être porté à 8 ans.

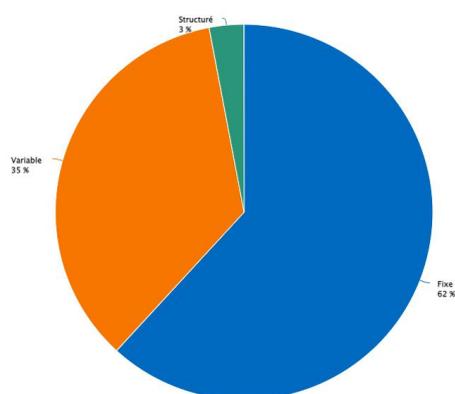
A noter que le taux moyen, tel que projeté au 08/10/2022 selon les anticipations connues à cette date continuerait de bien se comporter pour se situer à un niveau proche de 2,3% ce qui reste très performant dans un contexte d'inflation comprise entre 5 et 10%.

Ce désendettement est rendu possible par 2 sources de financements :

2021/2023 : la mobilisation d'une grande partie du résultat antérieur de 22,2 M€ pour autofinancer les investissements.

2024/2026 : la modération de la politique d'investissement permettant un recours à l'emprunt inférieur au remboursement en capital annuel de la dette.

En tenant compte, des remboursements anticipés, la nouvelle répartition taux fixes/taux variables serait la suivante au 31/12/2022 :



Le budget Général voit la part des taux fixes augmenter significativement (62%).

En période de remontée des taux, cette répartition permet de temporiser les effets de la hausse.

Depuis 2000, Grand Chambéry n'aura jamais eu autant de taux fixes qu'au 1^{er} janvier 2023.

Projection des conséquences de la décision de modérer le recours à l'emprunt entre 2022 et 2026 et son impact sur l'annuité (capital + intérêts à payer chaque année).



On notera

- **Une stabilité jusqu'en 2027 du montant de l'annuité** à payer sur ce budget.
- **Une décroissance forte entre 2028 et 2031**, le montant de l'annuité baisse de -40%.
- **Une baisse plus progressive et régulière à partir de 2031**. Au-delà de cette temporalité, une analyse plus poussée n'est pas pertinente car cette projection sera impactée par des décisions ultérieures.

Focus sur le budget Déchets

Objectif : Investir massivement pour le déploiement de la conteneurisation et le rajeunissement de l'âge moyen du parc de véhicules de collecte dans la limite d'une capacité de désendettement de 8 ans sur ce budget.

Cas particulier en 2022/2023, la remontée des taux d'intérêts qui supposera un pilotage fin et une stratégie créative et agile dans le choix entre taux fixes et taux variables non risqués

Comme pour le budget Général, le taux moyen des intérêts payés va probablement se dégrader sur la période 2023/2026 par rapport à 2021/2022. L'endettement envisagé devra donc parvenir à « contenir » la hausse afin de conserver une enveloppe budgétaire à allouer aux intérêts des emprunts compris entre 200 et 350 K€.

Ci-après, une projection théorique du profil d'endettement possible et de son impact sur les intérêts des emprunts à payer calculés à partir de la PPI définie dans le cadre du DOB 2022.

Année	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Encours	9,060 M€	9,926 M€	10,736 M€	10,435 M€	9,938 M€
Epargne	1,995 M€	2,225 M€	1,531 M€	1,611 M€	1,419 M€
CD	4,5 ans	4,5 ans	7 ans	6,5 ans	7 ans
Intérêts estimés hors ICNE	0,080 M€	0,300 M€	0,330 M€	0,340 M€	0,350 M€
Capital	0,488 M€	0,874 M€	0,999 M€	1,131 M€	1,153 M€
Taux moyen	1,70%	3,11%	3,25%	3,15%	3,20%
Recours à l'emprunt	4,187 M€	1,739 M€	1,821 M€	0,842 M€	0,669 M€
Endettement net	+3,512 M€	+ 0,866 M€	+0,810 M€	-0,301 M€	-0,497 M€

Par rapport à 2021, l'encours pourrait passer de 5,182 M€ à 9,938 M€ d'ici le 31/12/2026, A noter que le taux moyen, tel que projeté selon les anticipations connues à cette date continuerait de bien se comporter pour se situer à un niveau proche de 3% ce qui reste très acceptable et performant dans un contexte inflationniste.

Budget Mobilité

Objectif : Rendre possible le financement du déploiement d'un nouveau dépôt de bus adapté aux nouvelles motorisations et le renouvellement de la flotte de bus. Ce plan d'investissement ne devra pas générer une capacité de désendettement supérieur à 8 ans comme pour le budget Déchets compte tenu des durées d'amortissement limitées du matériel roulant par exemple.

Cas particulier en 2022/2023, la remontée des taux d'intérêts qui supposera un pilotage fin et une stratégie créative et agile dans le choix entre taux fixes et taux variables non risqués

Comme pour les deux budgets précédents, le taux moyen des intérêts payés va probablement se dégrader sur la période 2023/2026 par rapport à 2021/2022. L'endettement envisagé devra donc parvenir à « contenir » la hausse afin de conserver une enveloppe budgétaire à allouer aux intérêts des emprunts compris entre 100 et 500 K€.

Ci-après, une projection théorique du profil d'endettement possible et de son impact sur les intérêts des emprunts à payer

Année	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Encours au 31/12	8,599 M€	7,334 M€	6,065 M€	8,927 M€	17,644 M€	21,968 M€
Epargne 100% dotation/amortissts.	2,345 M€	2,048 M€	1,924 M€	1,957 M€	2,181 M€	2,656 M€
CD selon VM 2022	3,7 ans	3,5 ans	3,2 ans	4,5 ans	8 ans	8,3 ans
Intérêts estimés hors ICNE	0,080 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,196 M€	0,173 M€	0,433 M€
Capital	0,981 M€	1,266 M€	1,269 M€	1,272 M€	1,397 M€	1,903 M€
Taux moyen	0,80%	2,30%	2,41%	2,47%	2,75%	3,00%
Recours à l'emprunt	0 M€	0 M€	0 M€	4,134 M€	10,127 M€	6,211 M€
Endettement net	-0,981 M€	-1,266 M€	-1,269 M€	-2,862 M€	+8,730 M€	+4,308 M€

Budgets Eau potable et Assainissement

Objectif : Poursuivre le plan d'investissement de 7,5 M€ par an sur le budget de l'eau potable et de 6 M€/an sur le budget de l'assainissement.

Les deux régies fonctionnent sous le régime tarifaire de la délibération du 9 décembre 2021 qui fixe les trajectoires de financement de chacune des deux régies jusqu'en 2026.

Une révision du seuil « cible » de la capacité de désendettement est proposée dans la mesure où le ratio de 7 ou 8 apparaît trop strict au regard du contexte économique ambiant et au regard de la durée d'amortissements des équipements financés.

En moyenne les infrastructures sont amorties entre 20 et 30 ans ce qui signifie qu'une capacité de désendettement comprise entre 10 et 15 pourra constituer une cible potentielle à moyen terme (probablement 12 ans à l'horizon 2030). A ce stade et pour permettre aux nouveaux élus en 2026 de prendre leurs fonctions dans de bonnes conditions pour ces régies à forts enjeux d'accès à une ressource vitale, **il est proposé de retenir un ratio de désendettement cible de 10 ans pour chacune des deux régies.**

Ci-après, une projection théorique du profil d'endettement possible sur le budget de l'eau potable et de son impact sur les intérêts des emprunts à payer

Année	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Encours au 31/12	41 711 M€	41 098 M€	45 470 M€	49 825 M€	53 448 M€
Epargne	5 373 M€	5 113 M€	5 127 M€	5 144 M€	5 877 M€

CD	7,76 ans	8,04 ans	8,87 ans	9,68 ans	9,09 ans
Intérêts estimés hors ICNE	0,785 M€	1,153 M€	1,090 M€	1,183 M€	1,265 M€
Capital	3,049 M€	2,925 M€	3,053 M€	3,383 M€	3,728 M€
Taux moyen	1,88%	2,28%	2,07%	2,14%	2,33%
Recours à l'emprunt	4,151 M€	2,312 M€	7,425 M€	7,738 M€	7,350 M€
Endettement net	+1,202 M€	-0,613 M€	+4,372 M€	+4,355 M€	+3,622 M€

Ci-après, une projection théorique du profil d'endettement possible sur le budget de l'assainissement et de son impact sur les intérêts des emprunts à payer

Année	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Encours au 31/12	30 680 M€	29 818 M€	32 528 M€	35 425 M€	38 579 M€
Epargne	4,690 M€	5,518 M€	5,467 M€	5,232 M€	4,957 M€
CD	6,57 ans	5,56 ans	6,15 ans	6,94 ans	7,96 ans
Intérêts estimés hors ICNE	0,872 M€	1,016 M€	1,008 M€	0,987 M€	1,012 M€
Capital	2,431 M€	2,333 M€	2,416 M€	2,635 M€	2,918 M€
Taux moyen	2,84%	2,90%	2,57%	2,45%	2,37%
Recours à l'emprunt	0,954 M€	1,470 M€	5,126 M€	5,532 M€	6,072 M€
Endettement net	-1,477 M€	-0,863 M€	+2,710 M€	+2,897 M€	+3,154 M€

CONCLUSION

La gestion de la dette est donc un levier très important dans le financement de la politique d'investissement de la collectivité avec d'importants impacts financiers.

Elle nécessite une certaine « stabilité » dans la stratégie menée et de recourir à des taux d'intérêts calculés de manière simple et dépendant de facteurs économiques et monétaires qui s'appliquent à la collectivité dans tous ses domaines d'intervention (inflation, croissance économique de sa « zone économique de référence », ...).

La stratégie 2022/2026 de désendettement du budget Général est certes contraignante à très court terme mais essentielle à moyen terme pour sécuriser le périmètre d'intervention de ce budget.

Ce désendettement permettra aussi à la collectivité dans un contexte de « maîtrise » des dépenses demandé par le gouvernement, de « libérer » des capacités d'emprunt sur les budgets annexes ou dédiés afin qu'en cumulé, la dette globale de Grand Chambéry soit stabilisée.

LEXIQUE

EURIBOR : L'EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances allant de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêts. Il s'agit d'une moyenne arithmétique sans pondération des taux communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires de la zone euro, après élimination des 15% des banques ayant les taux les plus élevés et des 15% ayant les taux les plus bas. Cet index, le plus utilisé pour les indexations à taux variable est généralement préfixé, ce qui signifie que les intérêts sont calculés en début de période. Il est publié chaque jour à 11 heures à Bruxelles par la Banque Centrale Européenne. L'indexation « Postfixé » est quelquefois proposée en contrepartie d'une importante réduction de la marge faciale du prêt.

EONIA : L'EONIA (European Overnight Index Average) ou **TEMPE** en français (Taux Européen Moyen Pondéré en Euros) désigne un taux effectif représentant le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire, en euro, pondéré par le montant des opérations traitées. L'échantillon des banques qui fournissent les données est le même que celui de l'Euribor. Cet index est publié chaque jour à 19 heures à Bruxelles par la BCE (Banque Centrale Européenne). Il se situe dans la catégorie des indexations à taux variable « Postfixé » (calcul de la charge d'intérêts en fin de période). **Ce dernier est remplacé par l'ESTER + 0,085% dès 2022.**

SWAP : Issu du verbe To SWAP : Echanger, et appelé également *l'échange financier*, le SWAP est un produit dérivé financier. Il s'agit d'un contrat d'échanges de flux financiers entre deux parties, qui sont généralement des banques ou des institutions financières.

CAP : C'est un contrat de gré à gré entre deux parties qui permet à son acheteur (l'emprunteur) de se couvrir contre une hausse des taux d'intérêts au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou taux d'exercice appelé « le strike »), moyennant le paiement immédiat d'une prime. Ce type de contrat est très intéressant lorsque l'encours d'une dette est très fortement indexé sur des taux variables. Cela permet d'être protégé contre une hausse démesurée des indexations variables de type EURIBOR par exemple. On utilise ainsi couramment le terme « d'achat de CAP » car c'est l'emprunteur qui achète au prêteur la mise en place d'un plafond maximum d'intérêts moyennant le versement d'une prime. Dans le cas des produits à barrière sur Euribor, on utilisera plutôt le terme de « vente » de CAP qui se matérialisera par la proposition à l'emprunteur d'un taux fixe bonifié par rapport aux taux de marché. Ce taux bonifié s'appliquera à la condition que la barrière ne soit pas franchie par l'index de référence.

FLOOR : Il s'agit d'un contrat qui, moyennant le paiement d'une prime à l'emprunteur, permet à la banque de se couvrir contre une baisse des taux en deçà d'un certain niveau (taux plancher). Le **FLOOR** permet ainsi à un prêteur (banque) à taux variable de se garantir un taux fixe minimum en cas de baisse importante des taux d'intérêts. On utilise ainsi le terme de « vente de FLOOR » car l'emprunteur vend à la banque un taux minimum dans le contrat en deçà duquel toute variation d'intérêts sera invisible pour l'emprunteur.

TUNNEL : Il s'agit d'un instrument financier qui comprend des opérations simultanées de CAP et de FLOOR. Dans les deux cas, le CAP et le FLOOR doivent avoir les mêmes caractéristiques (montant, durée, taux variable de référence). L'avantage de ce type de contrat est que l'emprunteur connaît la zone de variation de sa charge d'intérêts. Il est protégé contre une hausse démesurée des taux mais ne profite pas totalement d'une forte baisse.

EFFET « BASIS » : Avant la crise économique de 2008, les indexations de type Euribor ou TAG fonctionnaient de la manière suivante : Euribor 12 mois = 2 X Euribor 6 mois = 4 X Euribor 3 mois = 12 X Euribor 1 mois. Or, depuis 2008, cet élément de calcul est remis en cause et dans la quasi-totalité des cas, Euribor 12 mois > 2 X Euribor 6 mois > 4 X Euribor 3 mois > 12 X Euribor 1 mois. Il faut donc retenir la plus faible périodicité possible pour payer le taux le plus bas. Ainsi, cet effet permet aux emprunteurs de payer des intérêts moins élevés lorsqu'ils privilégient des Euribor 1 mois et 3 mois en lieu et place des Euribor 12 mois. A noter que cette situation fonctionne avec tous les index (Eonia, Libor, ...) monétaires ainsi que pour le calcul des taux fixes. L'indexation Euribor 1 mois n'étant pas toujours proposée par les banques, c'est l'Euribor 3 mois qui est très souvent retenu par les collectivités.

La dette en 7 questions

1/ A quoi sert la dette ? La dette est un outil qui permet à la collectivité de financer une partie de ses investissements sans mobiliser la totalité de son autofinancement. Elle permet aussi de conserver une épargne de « précaution » en cas d'évènement imprévu de nature à remettre en cause son équilibre financier global.

2/ Pourquoi une collectivité s'endette-t-elle ? La collectivité mène une politique d'investissements dont l'objectif dépasse très souvent les besoins d'une seule génération (exemples : Piscine, Pôle d'Echange des mobilités, Rénovation des bâtiments, Programme Local de l'Habitat, réseaux d'eaux, voiries etc.). Afin de ne pas faire porter la totalité du besoin de financement sur les contribuables et usagers actuels, l'endettement permet de partager et étaler dans le temps le financement entre plusieurs générations.

3/ Combien ça coûte ? La dette génère des intérêts que la collectivité doit payer en section de fonctionnement en complément du capital emprunté en section d'investissement. L'objectif est donc d'en optimiser au mieux le coût en veillant à ne pas prendre de risques.

4/ S'endetter à taux fixe ou taux variable ? Les deux. Un taux fixe présente un caractère certain, mais un taux variable ne présente pas de risque lorsque les caractéristiques de ce dernier sont connues et « maîtrisées ». Un taux variable « classique » dépend principalement du niveau d'inflation et de la politique de taux décidée par la Banque Centrale Européenne qui régit l'ensemble des échanges financiers de l'Union Européenne. En cas de faible inflation (<2%), les taux variables seront faibles et inférieurs en moyenne aux taux fixes et inversement en cas de forte inflation (>2%).

5/ La dette est-elle un outil de financement risqué ? Non, la dette n'est pas un outil de financement risqué. La problématique des emprunts « toxiques » survenue en 2011 a créé le doute sur l'utilisation de cet outil et entraîné une forme d'incompréhension et d'aversion.

6/ Que rapporte la dette ? La dette permet à la collectivité d'enrichir son patrimoine mobilier et immobilier et de structurer le territoire par la création et le renouvellement d'équipements qui répondent aux besoins de la population. La dette est un outil de financement au service du patrimoine de la collectivité et doit être analysée au regard de ce dernier. Le patrimoine du budget Principal de Grand Chambéry hors régies annexes s'élève à environ 500 M€ pour un encours de dette du budget principal (hors déchets) de 160 M€ au 31/12/21 environ, soit le tiers de l'actif total.

7/ Peut-on s'endetter sans limite ? Non.

Depuis le vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022, les collectivités ne doivent pas présenter une capacité de désendettement par budget supérieure à 12 ans. Le rapport détaille la méthode de calcul et ses conséquences pour la collectivité. La capacité de désendettement rapporte l'épargne sur l'encours de dette.